

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**



UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION**

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences de gestion

Option : Management bancaire.

Thème:

Financement bancaire de l'agriculture en Algérie

Cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

MAHMOUDI Mourad

Dirigé par :

M^{me} BOURKACHE Ferroudja

Membre de jury :

- Présidente : M^{me} AKSIL Kaysa, MAA, UMMTO.
- Examinatrice : M^{me} REMIDI Djoumana, MAA, UMMTO.
- Promotrice : M^{me} BOURKACHE Ferroudja, MOB, UMMTO.

Promotion : 2020/2021

Remerciements

Je remercie avant tout dieu le tout puissant de nous avoir donné de force et patience de pouvoir mené ce travail.

Je remercie ma promotrice M^{me} BOURKACHE pour sa patience et ses encouragements.

Je remercie également les membres de jury, d'avoir accepté de lire et évaluer ce travail.

Je remercie tous les enseignants qui ont contribué à ma formation durant mon cursus universitaire.

Mes remerciements à tout le personnel de groupe régional d'exploitation de la BADR de Tizi-ouzou, et de l'agence de Draa-el-mizan, qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce travail

Avec une attention particulière à la mémoire de mon père que dieu l'accueille dans son vaste paradis.

A ma mère, que dieu la procure une bonne santé et longue vie.

A ma femme pour son attachement, ses chaleureux encouragements, sa vive compassion à ma réussite, et surtout pour sa compréhension et sa patience.

A mes adorables enfants Said, Amira et Yanis, à qui je souhaite plein succès.

A mon frère.

A tous mes amis.

A tous ceux qui me sont chers.

Enfin, à tous ceux qui de près ou de loin, ont collaborés à la réalisation de ce travail, en guise de connaissance.

Liste des abréviations

- BADR** : Banque d'agriculture et développement rural.
- PNDAR** : Plan national de développement agricole et rural.
- FNDAR** : Fonds national de développement agricole et rural.
- CNMA** : Caisse national de la mutualité agricole.
- FNMVC** : Fonds National pour la Mise en Valeur des Terres par Concession.
- FPZPP** : Fonds pour la Promotion Zoo-sanitaire et la Protection Phytosanitaire.
- MADR** : Ministère de l'Agriculture de Développement Rural.
- ONRA** : Office National de la Révolution Agraire.
- CCSAP** : Caisse Centrale des Sociétés Agricoles de Prévoyance.
- BNA** : Banque National d'Algérie.
- FNRA** : Fonds national de la révolution agraire.
- EAC** : Exploitation Agricole Collective.
- EAI** : Exploitation Agricole Individuelle.
- FMI** : Fonds Monétaire International.
- PSRE** : Programme de Soutien de la Relance Économique.
- FMVTC** : Fonds de mise en valeur des terres par concession.
- SYRPALAC** : Système de régulation des produits de large consommation.
- FN DIA** : Fonds national de développement des industries agricoles.
- FN RDA** : Fons national de régulation de développement agricole.
- PRR** : Programme de renouveau rural.
- PSRR** : Programme soutien de renouveau rural.
- RA** : Révolution agraire.
- ANGEM** : Agence national de gestion du micro crédit.
- ANSEJ** : Agence national de soutien à l'emploi des jeunes.
- CNAC** : Caisse nationale d'assurance chômage.
- DAS** : Domaines agricoles socialiste.
- FAO** : Food and agriculture organization.
- FCP** : Fonds de compensation des prix.
- PIB** : Produit interne brut.
- ONS** : Office national des statistiques.
- DSAT** : Direction des statistiques agricole de Tizi-ouzou.
- CMT** : Crédit à moyen terme, **CLT** : Crédit à court terme.

SOMMAIRE

Introduction	01
Chapitre I : L’agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien	
Introduction	07
Section I : L’évolution de l’agriculture en Algérie de 1963 jusqu’à 2000.	08
Section II : es politiques agricoles depuis 2000.	15
Section III : Les différentes subventions et soutiens de l’état à l’agriculture.	22
Conclusion	29
Chapitre II : Les dispositifs et les modes de financements de l’agriculture en Algérie.	
Introduction	31
Section I : le financement formel.	32
Section II : le financement informel.	49
Conclusion	54
Chapitre III : L’impact de financement bancaire sur la production agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou	
Introduction	55
Section I : Évolution des crédits bancaire.	57
Section II : Évolution des productions..	63
Section III : l’analyse de l’impact.	66
Conclusion	68
Conclusion générale.	69

Introduction générale

Introduction générale

L'agriculture joue un rôle important dans le développement des économies des pays, elle est la base de toutes les activités économique, le philosophe Xénophon¹ illustre « *l'agriculture est la mère de tous les arts ; lorsqu'elle est bien conduite, tous les autres arts prospèrent ; mais lorsqu'elle est négligée tous les autres arts déclinent sur terre que sur mer* ». Cet aphorisme, n'a pas perdu ça valeur et à l'heure actuelle on se rend, de plus en plus compte de sa véracité, donc l'agriculture est la mère nourricière de toutes les autres activités (agro-alimentaires) ; aujourd'hui l'agriculture reste la pièce maitresse de l'économie, une source de richesse de revenus et d'emplois, c'est pratiquement toujours à elle que nous devons notre alimentation quotidienne.

Le développement de l'économie inspire sa première impulsion à la suite d'un accroissement des disponibilités agricoles, en plus, elle offre une demande accrue de biens industriels et de main d'œuvre ; donc l'amélioration de l'agriculture développe l'industrie et d'autres secteurs annexes.

La population des pays pauvres tirent leurs subsistances du sol, et la croissance de l'agriculture à un effet disproportionné sur la réduction de la pauvreté, puisque la moitié de la population des ses pays vit dans les zones rurales. La sous-alimentation persistante et l'ampleur de la pauvreté donnent toute sa signification au texte de G.MYRDA : « *C'est dans le secteur agricole que la bataille pour le développement économique à long terme sera gagnée ou perdue.* », en effet, au moment où la pauvreté gagne les agriculteurs, c'est un signe de l'existence des problèmes de développement agricole.

L'agriculture en Algérie à connue différentes périodes. Au lendemain de l'indépendance, ce secteur demande une organisation structurelle suite aux effets de colonialisme, pour cela, l'état doit élaborer des stratégies de développement capables de moderniser l'agriculture et atteindre l'autosuffisance alimentaire.

L'autogestion de 1963 et la révolution agraire de 1971 visent à moderniser l'agriculture et atteindre les objectifs, ont montré leurs limites, car elles sont finalement trop peu adaptées au contexte naturel, historique et économique. A partir de la décennie 80, avec l'arrivé de l'économie libérale, les politiques d'ajustement dans leur composante la restructuration

¹ Philosophe et historien grec (Erkhia, Attique, vers 430 avant J.-C.-vers 355).
G.MYRDA :

Introduction générale

agricole de 1981 et la réorganisation de 1987 sont cherché à dynamiser l'agriculture afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans la croissance économique, la création d'emploi et le rétablissement de l'équilibre macroéconomique, d'autres mesures étaient parallèlement engagées comme la révision du cadre institutionnel, la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles.

En 2000, le déficit alimentaire est inquiétant, l'Algérie figure parmi les premiers importateurs mondiaux des produits alimentaires et agricoles, résultat de la faiblesse de la production nationale, ces constatations ont démontrées les limites des anciennes réformes engagées jusqu'au fin des années 90. Dans cette situation, l'état est dans l'obligation de revoir sa politique de développement agricole.

L'arrivé de plan national de développement agricole et rural (PNDAR) offre des opportunités à l'agriculture pour être moderniser à travers ces programmes de la reconstruction du territoire agricole, d'amélioration de la compétitivité, et d'accroître la production pour réduire l'importation, ainsi, la promotion et l'encouragement de l'investissement agricole générateur d'emplois.

Le fonds national de développement agricole et rural (FNDAR) est crée dans le cadre du PNDAR dans le but d'encourager les agriculteurs par des aides financière à leurs projet d'investissement et d'atteindre ainsi les grands objectifs du plan, ces orientations suite aux résultats d'une absence dans le monde agricole d'un système de financement adapté et approprié à ses spécificités.

L'intervention insuffisante de la banque dans le financement de l'agriculture engendre l'apparition de financement informel et le détournement des exploitations agricoles de leur vocation naturelle. A cet effet, en 2002, l'état à fait appel, à la banque de développement agricole et rural (BADR) pour participer massivement au financement du secteur.

L'instrumentation financière du PNDAR repose désormais sur une approche pragmatique qui réhabilite le crédit, les aides de l'état et l'autofinancement. Les fonds proviennent de la caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), de la BADR, et de l'autofinancement.

Le crédit agricole assuré avant le PNDAR à des taux hors de portée des agriculteurs (entre 18 et 22%), devient plus accessible par des prêts dits bonifiés. Les bénéficiaires sont des usagers adhérents des caisses régionales. Ce crédit agricole dit « crédit lié » vise à assurer la totalité ou une partie des opérations inscrites et pour les agriculteurs éligibles au bénéfice des fonds

Introduction générale

de développement.

Les assurances économiques agricoles ont été mises à contribution pour compléter le crédit agricole et mettre en place les conditions appropriées une gestion des risques pouvant survenir dans le secteur agricole, étant donné que cette activité présente des grands risques.

Outre, le crédit agricole et les assurances agricoles, la CNMA assure la gestion des fonds publics du ministère de l'agriculture et de développement rural, il s'agit du fonds national de régulation et de développement agricole (FNDAR), du fonds national pour la mise en valeur des terres par la concession (FNMVC) et le fonds pour la promotion zoo-sanitaire et la protection phytosanitaire (FPZPP).

La BADR adhère au FNDAR par la signature d'une convention avec le ministère de l'agriculture et de développement rural, qui permet aux exploitants agricoles, aux opérateurs économiques et aux promoteurs d'un projet d'investissement agricole, et qui bénéficiant d'une décision de soutien du FNDAR, d'obtenir un crédit bancaire garanti en partie par le FNDAR.

Les conditions principales retenues pour bénéficier de ce crédit sont la rentabilité du projet, la solvabilité du promoteur et l'autofinancement qui ne peut être inférieur à 30%.

La mobilisation de l'épargne des agriculteurs et autres agent économiques du secteur, à coté des subventions apportées par le FNRDA, permet premièrement de lutter contre le financement informel et deuxièmement diversifié un financement institutionnel adapté aux besoins des agriculteurs, dans l'espoir d'améliorer la capacité de production et de relevé le défis de l'insuffisance alimentaire.

Le crédit bancaire est reconnue depuis longtemps comme déterminant à la croissance, or, d'après les situations de la BADR, la proportion d'exploitants ayant accès au crédit bancaire était de l'ordre de 10% dans les années 2000², et a chuté à 2.2% en 2015³, en effet, les contraintes des exploitants pour accéder au crédit bancaire réside dans l'opacité de leurs gestion.

Dans ce cas, l'acquisition des informations sur la situation financières des agriculteurs sur leur sujet repose presque exclusivement uniquement lors de l'établissement de la relation de crédit, et cela pour éviter le risque de défaillance (non-remboursement), et a rajouter, les considérations de l'état que l'intérêt constituerait un frein à la demande de crédit, de fait

² Abdelhakim T, Bessaoud O, Dolle V. 2011. Repenser le financement agricole en Afrique du Nord au service de tous les agriculteurs, 2011.

³ ALI DAOUDI, les leçons du fonctionnement de financement informel en Algérie, 2016.

Introduction générale

religieusement illicite, dans ces contextes, le crédit est peu développé et exige d'autres avantages.

Afin de susciter une implication plus importante de la BADR et l'accroissement du nombre d'exploitants agricoles éligibles au crédit, les pouvoirs publics ont révisé l'usage de la bonification des taux d'intérêt en mettant en place en 2011 un crédit d'investissement appelé ETTAHADI totalement bonifié et un crédit d'exploitation appelé R'FIG.

Cette intervention de la banque à travers l'usage de la bonification, l'extension de la durée de remboursement et les assurances des risques ciblés, Autant d'avantages aux agriculteurs, une question soulève à savoir :

Le financement bancaire est-il contributif au développement agricole ?

Cette question nous pousse à remarquer que la BADR, banque publique, se trouve devant un choix difficile celui de répondre aux objectifs politiques de l'état en adhérant au dispositif, comme stipule la convention BADR-MADR, et financer le plus grand nombre d'exploitants agricoles, ce qui pourrait compromettre sa rentabilité, ou celui de préserver ces objectifs de rentabilité en refusant ou en limitant, autant que possible, l'accès des agriculteurs aux crédits.

Notre étude est dans cette réflexion banque-agriculture, qui nous renvoie aux questionnements suivants :

- Quelle sont les dispositifs mis en œuvres par le financement institutionnel pour l'agriculture ?
- Quel est l'impact du financement bancaire sur le secteur agricole ?

Hypothèses :

- 1- Les contraintes d'accès au crédit correspondent aux conditions des banques en garantie, et aux problèmes de foncier.
- 2- Autres facteurs liés à l'agriculture dont le rendement incertain, de ce fait, l'agriculteur ne prend pas les risques de crédit.
- 3- Les agriculteurs utilisent le financement informel, plus pratique et moins coûteux.

Introduction générale

Objectif du travail :

Ce travail de recherche a pour objectif de :

- La contribution de la banque dans la production agricole.
- comprendre les différents modes de financement et les mesures de soutiens aux agriculteurs, que l'état à mis en place.
- L'impact du financement bancaire sur la production agricole.

Méthodologie du travail :

Pour étudié le financement de l'agriculture par la banque et répondre à la problématique, nous avons adopté deux méthodes descriptives et analytique.

La méthode descriptive consiste à récolté des informations à base des ouvrages, thèses, mémoires, et internet.

La méthode analytique qui est basée sur la récolte des données auprès de la banque agricole et de développement rural agence de Draa-el mizan.

Structure du travail :

Notre étude vise, dans un premier temps, à l'historique et les mesures de soutiens de l'agriculture, dans un deuxième temps, aux dispositifs et les modes de financement, et enfin l'impact du financement bancaire sur la production agricole.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Chapitre 1

L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Introduction :

L'agriculture algérienne a connue au cours de son développement différentes périodes, la période coloniale est caractérisée d'une part, la richesse pour les colons, et d'une autre part, et l'expropriation des terres des algériens et l'exploitation illégale des paysans.

À l'indépendance, Le départ des colons a engendré des terres sans exploitants, manque de compétences, et l'occupation anarchique des terres par les ouvriers, en conséquence, la baisse de la production et dégradation du patrimoine foncier, ce qui a conduit la réorganisation de tout le système agraire.

Face à cette situation, l'état algérien a entamé de nombreuses réformes. La première, consiste à stopper l'occupation anarchique des terres par le décret en octobre 1963 instituant l'autogestion, mettant ainsi le principe en application « La terre à ceux qui la travaillent », en suite la révolution agraire en 1971, la restructuration agricole en 1981, et la création des coopératives agricole individuelles et collectives en 1987, jusqu'à l'arrivée du PNDAR en 2000, dans le but :

- D'améliorer la production agricole et moderniser l'agriculture.
- Satisfaire la demande nationale.
- Lutter contre l'exode rural, par le développement de l'agriculture rurale.
- Jouer un rôle complémentaire au développement de l'industrie.
- Diversifier l'économie nationale.

Pour retracer l'historique de l'agriculture, nous avons identifié deux périodes, planifiés en deux sections :

La première section consacrée à la période allant de 1963 à 2000, dont nous éclairerons les différentes réformes.

La deuxième section pour la période de 2000 à 2019, avec l'arrivée de plan national de développement agricole et rural.

Enfin, la troisième section pour les différents mesure de soutien financier.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Section 1 : L'évolution de l'agriculture en Algérie de 1963 jusqu'à 2000 :

A l'indépendance, les possibilités offertes par le secteur agricole furent diversement explorées suivant la conjoncture et les solutions retenues au sein d'une économie difficile à gérer suite au départ des colons, un secteur traditionnel présentant un manque de moyens technique et compétences, en conséquence, un décalage entre production agricole, population en augmentation et besoins en alimentation.

Pour améliorer le secteur, l'état a mis quatre réformes :

- 1- La première réforme (l'autogestion) en 1963, son objectif est la nationalisation des terres coloniales.
- 2- La deuxième réforme correspond à la révolution agraire 1971, qui est un prolongement de l'autogestion. Elle peut être résumée par un mot d'ordre « la terre à ceux qui la travaillent ».
- 3- La troisième réforme agraire est la restructuration des secteurs agricoles en 1981.
- 4- La quatrième réforme agraire est le démantèlement des domaines agraire en 1987

1.1- La première réforme : l'autogestion :

L'agriculture algérienne a hérité d'un secteur dit moderne, occupé autrefois par les colons et situé sur les riches terres de littoral et des hautes plaines, et un secteur dit traditionnel, situé sur les piémonts des montagnes et des terres marginales. Le premier secteur employait généralement les techniques avancées (machines, engrais, produits phytosanitaires assolements...) et disposait des grandes exploitations, tandis que le second, utilisant des techniques traditionnelles, se trouvait confiné sur les minuscules exploitations.

Le tableau suivant nous montre la répartition des superficies de l'époque entre les différents types d'exploitations coloniales et autochtones.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Tableau n° 01 : Répartition des superficies et des exploitations en 1960 en catégorie :

Catégorie	Nombre d'exploitations			Superficies (1000 ha)		
	Européens	Algériens	Total	Européens	Algériens	Total
Moins de 1ha	2393	105 954	108 347	0.8	37.2	38
1 à 10 ha	5039	332529	337568	21.8	1341.2	1363.0
10 à 50ha	5585	167170	172755	135.3	3185.8	3321.1
50 à 100ha	2635	16580	19215	186.9	1096.1	1283.0
Plus de 100 ha	6385	8499	14884	2381.9	1688.8	4070.1
Total	22 037	630 732	652769	2726.7	7349.1	10075.8

Source : Tableau économique de l'Algérie, 1960

La nationalisation des richesses du pays après l'indépendance s'est traduite en premier lieu dans la récupération des terres des colons au bénéfice des travailleurs, qui accèdent après, à la qualité de producteurs conformément à l'orientation de décret de mars 1963.

Cette récupération des terres qui regroupait 22 037 fermes sur une superficie de 2 700 000 ha, va donner naissance au secteur autogère⁴. L'élément essentiel de ce décret a consisté dans l'institution de « l'office national de la réforme agraire (ONRA) ».

Selon les statistiques, 2 756 700 ha formaient 2203 exploitations européennes. L'essentiel de cette superficie, soit plus de 85%, formait des exploitations de plus 100 ha. Au 1^{er} novembre 1963, cette superficie, était versée au secteur autogère.

Le terme de « autogestion » désigne dans la terminologie algérienne à la fois un mode de propriété et une méthode de gestion. Il semble être une création spontanée des travailleurs. Il trouve son origine dans les situations suivantes :

- Le départ subit de nombreux exploitants agricoles européens ;
- L'esprit nationaliste des algériens qui les a conduits à relever le défi du départ des européens ;
- L'absence, au niveau local, de représentants d'un État fort et « la véritable vacuité de l'État » durant la période de l'été 1962.

⁴ BACIL « Réformes agraire en Algérie ». Option méditerranéenne. Vol : 36.1994.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Donc l'autogestion n'est pas née d'une initiative gouvernementale, mais c'est une forme d'organisation économique-sociale, qui a été mise en place spontanément par les travailleurs dans les entreprises abandonnées par les colons.

Le décret de mars 1963 scelle l'expropriation des anciens propriétaires, réglementant l'état de vacance et instaurant ce qui va être l'autogestion, ainsi le décret détermine le mode de fonctionnement et les organes d'autogestion, qui sont :

- Le président : il est représentant de tous les travailleurs, désigné par le comité de gestion ;
- Les assemblées des travailleurs : ont le rôle est d'adopter les plans annuels de développement ;
- Le conseil des travailleurs : il est désigné par l'assemblée des travailleurs, ces fonctions sont l'adopter les plans annuels de développement, de production et d'équipement ;
- Le comité de gestion est désigné par le conseil des travailleurs, ces fonctions est d'organiser le travail dans l'exploitation, de tenir la comptabilité, procéder aux emprunts et à la commercialisation.

Le décret 25 avril 1963 définit l'organisme qui assure le financement du système l'autogestion qui est le trésor public à travers la caisse centrale des sociétés agricoles de prévoyance (CCSAP) sous la tutelle administrative de l'office nationale de la réforme agraire, jusqu'en 1966, à la création de la première banque en Algérie qui est la BNA, qui prend ensuite le financement du secteur.

Dès 1967, on assiste à la création d'une multitude d'organismes spécifiques pour subventionner l'environnement agricole comme suit :

- OFLA : office des fruits et légumes algérien ;
- ONMA : office nationale du matériel agricole ;
- ONCV : office nationale de commerce des vins ;
- ONALAIT : office national des produits laitiers ;
- ONAB : office nationale des aliments du bétail
- ONA : office national de l'alfa ;
- OAIC : l'office nationale interprofessionnel de céréales ;
- CAPAM : coopérative agricole de production d'anciens moudjahidins.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Cette réorganisation en autonomie de gestion des exploitations en 1967, et la centralisation des décisions de gestion à l'office national de la réforme agraire (ONRA) a conduit le secteur au mauvais résultat, ainsi suite à des obstacles comme :

1. Le déséquilibre financier provenant de l'accroissement important des prix des principaux inputs, face à une relative stabilité des prix de gros des outputs des exploitations de 1963 à 1971.
2. L'insuffisance des investissements durant la période 1962-1969 a fortement entravé le développement de l'appareil de production.

Tableau n° 02: Répartition des exploitations du secteur autogéré :

Superficie par tranche (ha)	Exploitations	
Moins de 100 ha	106	5.3%
100-500 ha	479	24%
500-1000 ha	634	31.8%
1000-2000 ha	554	28.8%
Plus de 2000 ha	221	11.1%
Total	1994	100%

Source : Annuaire statistiques, 1974

Ce secteur ne connaîtra de bouleversements significatifs qu'à la promulgation de la loi portant sur la révolution agraire.

1.2 - La deuxième réforme : La révolution agraire :

Les motifs officiels de la révolution agraire sont résumés dans la charte de la révolution agraire de 1971 « *L'inégalité dans la répartition des terres est la cause principale du bas niveau des masses rurales de l'incapacité dans laquelle elles se trouvent de transformer leurs méthodes de culture et de prendre part au développement économique du pays* ». Ainsi une autre affirmation « *la révolution agraire a pour but d'abord la modernisation de l'agriculture* ».

Sur la base de ces motifs, les autorités ont engagées ce projet dans le but d'améliorer l'agriculture, par la redistribution des terres des grands propriétaires aux pauvres paysans qui n'ont pas de terre. Comme stipule le décret du 08 novembre 1971 : « *la révolution agraire a*

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

pour but d'assurer une répartition juste et efficace des moyens de production agricole, et d'abord plus important d'entre eux : la terre, pour que devienne possible, avec l'aide de l'état, la transformation radicale des conditions de vie et de travail des paysans ».

La révolution agraire est conduite sur trois phases :

Phase 1 :

Lancée le 17 juin 1972, a pour but la nationalisation et la redistribution des terres communales, domaniales, habous et autres collectivisées publiques, ainsi, la constitution du Fonds National de la Révolution Agraire (FNRA).

Tableau n° 03 : Répartition des exploitations de la révolution agraire (1^{ère} phase)

Type d'exploitation	Nbre d'exploitation	Attributaires
GMV	258	2250
CAEC	707	11580
CAPRA	1349	24434
Nbre d'attributaires individuels	1120	1120
Total	3434	39384

Source : statistique agricoles.

GMV : groupement de mise en valeur.

CAEC : coopérative agricole d'exploitation en commun.

CAPRA : coopérative agricole de production de la révolution agraire.

En résumé, les terres versées au cours de cette opération portaient sur 1 446 390 ha, dont 61787 ha (soit 42.7%) ont été attribués dès la première année de cette réforme ce qui a permis de créer 3434 exploitations sous diverses formes au profit de 39384 bénéficiaires.

Phase 2 :

Lancée le 17 juin 1973, avait pour objectif la nationalisation des propriétés des absentéistes et la limitation des grandes propriétés foncières ; les terres récupérées étaient versées au FNRA. Ces actions devaient toucher 50051 propriétaires récents, dont 34056 au titre d'absentéistes et 15995 concernés par limitation de leurs propriétés.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Phase 3 :

Lancée le 08 novembre 1975, porte sur les terres de pâturage communales, domaniales et privées, ainsi que sur les éleveurs de la steppe.

Pour les réalisations on peut citée :

- La construction des villages agricoles.
- Coopératives d'élevage.

Le dernier bilan officiel de la révolution agraire établi au 31/12/1978, donne la situation suivante :

Tableau n° 04 : Répartition des exploitations de la révolution agraire (3^{ème} phase).

Types d'exploitations	Nombre	Attributaires	Superficies
Coopératives constituées	600	-	-
dont :			
GMV	670	-	-
CAEC	4800	-	-
CAPRA	530	-	-
Nombre d'attributaires	-	7500	-
Nombre total d'attributaires	-	95000	-

Source : statistique agricole

Les objectifs escomptés à travers la 3^{ème} phase n'ont pas été atteints à cause de l'insuffisance des moyens mis en œuvre dans cette opération.

1.3- La troisième réforme agraire de 1981 :

La décennie 1980-1990 a été caractérisée par des mesures de libéralisation et d'amélioration des performances, tant d'abord, par la libéralisation de la commercialisation des fruits et légumes, la restructuration des domaines autogérés à partir de 1981. Ces changements devaient progressivement aboutir à la libéralisation du secteur agricole, ce qui a conduit par la suite à la réorganisation des domaines agricoles socialistes en système coopératif.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

La restructuration :

A partir de 1981, l'état algérien a adopté une nouvelle politique qui consiste à restructurer le secteur agricole par la constitution des unités plus productives (autogérées et révolutionnaires agraires) en domaines agricoles socialistes (DAS).

Cette opération a donné naissance à 3396 unités de production dont 364 sont issues de la restructuration du secteur de la révolution agraire.

La superficie moyenne d'un domaine agricole socialiste est de 770 hectares contre 1140 hectares avant la restructuration.

La restructuration a également touché l'appareil de soutien logistique et d'appui technique de la production (offices, instituts de développement et coopératives spécialisées), donnant lieu à une amélioration dans l'organisation des campagnes de collecte, de stockage, de distribution et de transformation), en plus la création de :

- 75 fermes.
- Coopératives spécialisées de services pour chaque wilaya.
- CASSAR : fourniture de services d'aménagement.
- CASSDEP : développement de la plasticulture.
- CASSAP : approvisionnement polyvalents.

Les mesures retenues dans le cadre du plan quinquennal (1978-1980).

- Création de la banque de l'agriculture du développement rural (BADR).
- Clôture des opérations de la révolution agraire et unification du secteur socialiste agricole.
- Accession à la propriété foncière pour ralentir l'exode rural et intensifier la production.
- Libéralisation de la commercialisation des fruits et légumes.

1.4- La quatrième réforme : La réorganisation de 1987 :

Le passage d'une économie planifiée à une économie de marché en termes de libéralisation, efficacité et autonomie exige à l'état la réorganisation du secteur agricole en entités de statuts, par la création des entreprises agricoles collectives (EAC) de 4 à 11 membres et des entreprises agricoles individuelles (EAI).

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Le statut juridique des ses entreprises détermine leur droits et obligations, et l'autonomie de gestion.

Les conditions de la mise en œuvre de cette quatrième réforme agraire font que les objectifs n'ont pas été remplis : l'état n'a pas réussi à atteindre les objectifs avec un secteur devenu dans le temps lourd et difficile à gérer.

1.5 : Période 1990-2000

Durant cette décennie l'Algérie à connue une déstabilisation politique et l'insécurité, ce qui a freiné le développement économique et en particulier l'agriculture, la situation économique en a poussée l'état même à faire appel à l'aide du FMI.

En effet, l'agriculture comme d'autres secteurs n'a connu aucunes réformes du fond, hormis quelques lois portant sur la propriété foncière.

En conclusion, les objectifs espérés à travers la révolution agraire ne furent pas totalement atteints car les phases programmées pour sa réalisation progressive n'ont pas été achevées, du fait qu'il ya eu incapacité des appareils de l'état à dynamiser les exploitations agricoles. Cette situation allait créer un impact négatif sur la révolution agraire, par la faible production engendré et une productivité médiocre avec un désistement important d'attributaires.

Un désistement d'environ 7200 attributaires, causé par l'impact de l'industrialisation et l'urbanisation qui s'est accélérée au début des années 1974-1975 et les inégalités dans les répartition des revenus et des équipements sociaux et collectifs entre secteur agricole et secteur non agricole.

Section 2 : Les politiques agricole depuis 2000.⁵

2.1 : Le plan national de développement agricole :

En phase avec les défis précédents, grâce à une conjoncture pétrolière très avantageuse, l'Algérie engage un vaste programme de soutien de la relance économique (PSRE⁶), a l'instar des autres secteur, l'agriculture s'est dotée dans le cadre de programme du gouvernement de PNDAR, dont les fondements, les instruments et la démarche pourraient

⁵ BOURI CHAOUKI, les politiques agricoles en Algérie, thèse doctorat (2010/2011),

⁶ PSRE : Programme de soutien à la relance économique.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

être assimilés, selon les autorités, à des **réformes de seconde génération**. Contrairement aux anciennes politiques menées exclusivement par les institutions administratives, le PNDAR tend à rompre avec cette démarche et permet de susciter l'investissement productif auprès des exploitants agricoles et des populations rurales, en leur facilitant l'accès au financement par le *crédit lié* associé au Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRAD) et le Fonds de Mise en Valeur des Terres par les Concessions (FMVTC).

La nouvelle stratégie de développement agricole, poursuit un objectif beaucoup réaliste, en l'occurrence l'amélioration de niveau de la sécurité alimentaire du pays et l'accès des populations aux produits alimentaires.

2.1.1 : Les objectifs principaux du PNDAR :

- L'utilisation rationnelle et une valorisation des potentialités naturelles (sol et eau) ;
- La consolidation durable de la sécurité alimentaire du pays par l'intensification et la diversification de la production agricole dans les zones favorables ;
- L'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs ;
- L'extension de la SAU⁷ par des actions de mise en valeur des terres ;
- L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et son intégration dans l'économie nationale ;
- La reconstruction de l'espace agricole et la réhabilitation des vocations naturelles des différentes régions du pays.

2.1.2 : Le financement :

Le financement du PNDAR provient essentiellement de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA), de la BADR et de l'autofinancement. A partir de la campagne 2000/2001, la CNMA s'est vu confier une triple mission qui consiste en la gestion des fonds publics, l'assurance économique et les opérations de crédit.

Le crédit agricole assuré avant le PNDAR par la BADR à des taux hors de portée des agriculteurs (entre 18 et 22%), devient plus accessible par des prêts dits bonifiés.

Outre le crédit et les assurances agricoles, la CNMA assure la gestion des fonds de tous les comptes d'affectation spéciale du Ministère de l'Agriculture et du Développement

⁷ SAU : Superficie agricole utile.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Rural(MADR) qui sont tous y domiciliés. Il s'agit du Fonds National de Régulation et de développement Agricole (FNDAR), du Fonds National pour la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FNMVC) et le Fonds pour la Promotion Zoo-sanitaire et la Protection Phytosanitaire (FPZPP).

La BADR adhère au PNDRA par la signature d'une convention avec le MADR le 26 février 2002, ce qui permet aux exploitants agricoles, aux opérateurs économiques et aux promoteurs d'un projet d'investissement retenu par les Comités Techniques de Wilaya (CTW) et bénéficiant d'une décision de soutien du FNDAR, d'obtenir un **crédit bancaire garanti** en partie par le FNRDA⁸.

2.1.3 : Les programmes structurants du PNDRA :

- Programme de développement des filières de production englobant tant les produits de large consommation que les produits à avantages comparatifs.
- Programmes d'adaptation des systèmes de cultures (reconversion) en vue de gérer les effets des facteurs pédoclimatiques, notamment la sécheresse ;
- Programme de mise en valeur des terres par la concession en vue d'exploiter et d'élargir la SAU, de créer de nouveaux postes d'emploi et d'améliorer les revenus des populations rurales.
- Plan national de reboisement visant la restauration des zones forestières, l'amélioration du taux de boisement de (11 à 13%) particulièrement dans les zones sylvestres en privilégiant les plantations utiles rentables au plan économique.
- Programme de développement des zones de parcours qui concerne 440 communes pastorales et agro-pastorales pour une superficie de 32 millions d'hectares.

2.1.4 : Quelques résultats au niveau national :

La période du PNDAR allant de 2000 jusqu'au premier semestre 2005, sur 1 023 799 sauf 207 353 exploitations été ciblées par le PNDAR, ce qui correspond à un taux d'adhésion faible qui ne dépasse pas 20,25 %, ainsi, près de 80% des exploitations sont tenues à l'écart du soutien du FNRDA parce qu'elles ne répondent pas aux conditions d'éligibilité, liées aux

⁸AKLI AKARKAR : Etude de la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural (PNDAR) : cas de la wilaya de Bejaia.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

orientations générales en faveur des cultures spéculatives sur les terres les plus riches (Boukella, 2008).

Tableau n° 05 : Nombre d'exploitations adhérentes au PNDAR par strates de superficies (juin 2005).

Strates (ha)	0-05	5-10	10-20	20-50	+ 50	Total
Exploitations	73 603	42 267	41 154	34 641	15 688	207 353
%	35,5	20,38	19,84	16,7	7,56	100

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Le coût global des investissements agricoles réalisés, depuis l'avènement du PNDAR jusqu'à juin 2005, est évalué à 378,9 milliards de dinars. Environ 60% des coûts des projets sont assurés par le FNRDA.⁹

Le développement de l'irrigation aussi a bénéficiée de plus de 55% des ressources de FNDRA et occupe plus de 48 % du capital investi.

Pour les laiteries, les produits phytosanitaires, les huileries sont soutenus par FNDAR respectivement que de 12%, 27% et 28%, Le niveau des subventions FNRDA est considérable dans d'autres projets : réhabilitation des plantations (80,32%), production animale (66,74%), irrigation (66,5%), nouvelles plantations (62,25%)¹⁰, etc.

2.2- La Politique de renouveau agricole et rural (PRAR 2008) :

La politique nationale de développement agricole (PNDA) adoptée en 2000, devienne « Politique de Renouveau Agricole et Rural » (PRAR), en 2008, s'est construit au rythme de la croissance de la rente pétrolière, les principales innovations porte à la fois sur *le cadre légal et sur les instruments financiers*.

Le renforcement du cadre légal a été assuré par l'adoption de la loi d'orientation agricole n°08-16 du 03 août 2008, loi-cadre d'inspiration libérale constituant le socle de la nouvelle politique, et de la loi n° 10-03 du 18 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'État . Cette dernière loi ouvrait la

⁹ Source : site du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

¹⁰ Source : site du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

voie, d'une part, à la concession des terres (40 ans renouvelables) aux exploitants privés, et d'autre part, au partenariat public-privé.

Ce projet stratégiquement vise à renforcer la sécurité alimentaire nationale, ainsi de réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public-privé et grâce à une forte implication des différents acteurs et l'émergence d'une nouvelle gouvernance dans la politique agricole et ce à travers l'accompagnement de :

- L'accroissement de la production nationale en produits de large consommation (blé dur, lait).
- La modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles (irrigation adaptée, fertilisation, mécanisation, utilisation des semences et géniteurs améliorés...);
- La mise en place des systèmes de régulation interprofessionnels, fédérant les différents maillons des filières de large consommation (SYRPALAC¹¹) tels que les céréales, lait, pomme de terre, oléiculture, viandes ...etc.
- La généralisation et l'extension des systèmes d'irrigation agricole en visant 1,6 millions d'hectares, à l'horizon 2014, contre près de 900.000 hectares actuellement.
- Le développement des capacités nationales pour atteindre l'autosuffisance dans la couverture des besoins en matière de semences, plants et géniteurs.
- D'un développement des espaces ruraux équilibrés, harmonieux et durable.

2.2.1 : Les trois piliers de la politique de renouveau agricole et rural :

La politique de renouveau agricole et rural, instrument pour la concrétisation de la souveraineté alimentaire, se décline en trois volets complémentaires :

- Le renouveau agricole,
- Le renouveau rural,
- Le renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs (PRCHAT).

¹¹ SYRPALAC : système de régulation des produits de large consommation.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

A : Le renouveau agricole : se traduit par trois types d'actions :

- 1) Le lancement de programmes d'intensification et de modernisation qui visent des filières concernées les céréales, le lait, les légumes secs, la pomme de terre, l'oléiculture, la tomate industrielle, l'arboriculture, les viandes rouges et l'aviculture.
- 2) La mise en place d'un système de régulation (SYRPALAC) qui a deux objectifs : d'une part, sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation et, d'autre part, assurer une protection des revenus des agriculteurs et celles des consommateurs.
- 3) La création d'un environnement incitatif et sécurisant grâce au lancement du crédit de campagne sans intérêt « RFIG » ; au renforcement du crédit leasing pour l'acquisition de machines et matériels agricoles, un dispositif d'assurance efficace contre les baisses de rendement et les calamités agricoles (FGCA), au renforcement de la mutualité rurale de proximité, au soutien des organisations professionnelles et interprofessionnelles.

B : Le renouveau rural :

Deuxième volet consacré aux projets de proximité du développement rural intégré (PPDRI), et cible les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara).

Il vise à réinsérer, dans l'économie nationale, ces zones marginalisées et à devenir une source potentielle d'exportations agricoles algériennes.

Pour concrétiser ces objectifs, le renouveau rural fera appel à deux outils : le système d'information du programme de soutien au renouveau rural (SI-PSRR) et le système d'aide à la décision pour le développement durable (SNADDR). Pour l'utilisation de ces deux outils, il applique, selon le cas, l'une ou l'autre des deux approches suivantes : le projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI) ou le projet de proximité de lutte contre la désertification (PPLCD), impliquant la prise en charge du développement local par les communautés rurales ciblées.

Il s'appuie sur cinq programmes qui ont pour objectifs :

- 1- La protection des bassins versants ;
- 2- La gestion et la protection des patrimoines forestiers ;
- 3- La lutte contre la désertification ;

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

4- La protection des espaces naturels et des aires protégées ;

5- La mise en valeur des terres par l'extension des SAU.

C : Le renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs :

C'est un programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique qui engage le secteur agricole dans la voie :

- D'une modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- D'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les Institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur ;
- D'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

2.3 : Le plan FELAHA 2019 :

En dépit des restrictions budgétaires résultant de la baisse des recettes pétrolières enregistrées par l'Algérie depuis 2014, l'essentiel des principales orientations arrêtées par la politique de renouveau agricole et rurale (PRAR) sont reconduites. Les axes retenus par le « *Plan Felaha 2019*¹² » restent :

- a) Le maintien des efforts de renforcement et d'élargissement de la base productive,
- b) La poursuite de l'intensification des productions agricoles et agro-alimentaires,
- c) Le renforcement des mécanismes de protection de la production nationale,
- d) L'intensification des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles.
- e) La poursuite du renforcement des capacités humaines et de l'appui technique (MADR, 2017).

Le « Plan Felaha 2019 » affiche clairement l'objectif de création de modèles d'exploitations intégrées fondé sur un système productif intensif disposant de capacités de

¹² Source : site du Ministère de l'agriculture et de développement rural.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

stockage, de transformation et de valorisation des produits agricoles. Il prévoit la création de 350 fermes intégrées de grande dimension avec des concessions de terres. En 2016, 350 000 ha ont ainsi été attribués dans le cadre de la mise en valeur, dont 200 000 ha ont été validés par la Cellule centrale du MADR au profit de 1 266 investisseurs (céréales, lait, élevage ovin et arboriculture) ; 650 000 ha sont en cours d'étude et 35 projets de grandes fermes laitières ont été mis en place.

Ainsi, le plan à pour objectif de réduire les importations agricole estimées à plus 2 milliards de dollars en 2019, et diversification économique, diminuer la dépendance de à l'égard des recettes pétrolières, il repose sur trois piliers : l'agriculture et l'élevage, les forêts et les bassins versants, ainsi que la pêche et l'aquaculture.

Section 3 : Les différentes subventions et soutiens de l'état à l'agriculture :

Dans les actions publiques en agriculture, nous pouvons trouver les termes de subvention, de soutien, d'aide et d'indemnités. Ces termes n'ont pas les mêmes définitions une subvention est toujours une dépense publique qui ne doit pas être confondue avec le soutien qui « est un concept plus large que la subvention » et qui n'est pas toujours une dépense publique. Selon les politiques suivies, les subventions s'étendent sur une large gamme d'objectifs. Elles peuvent être directement ou indirectement liées à la production, à l'exportation, à l'utilisation d'intrants, à l'irrigation, à la commercialisation ou la mise en œuvre de mesures agro-environnementales. Elles peuvent garantir des revenus aux producteurs, des prix aux consommateurs ou plus globalement la sécurité ou la souveraineté alimentaire.

Les mesures de soutiens sont déterminées selon que l'on soit décideur, producteur, consommateur ou simplement contribuable. Les politiques agricoles assignent souvent aux subventions des objectifs et leurs contraintes. C'est ainsi qu'on les souhaite tout à la fois transparentes, ciblées, efficaces, adaptées, flexibles, équitables.

Dans cette section, nous présentons d'abord l'évolution historique des subventions de l'état algérien depuis l'indépendance, ensuite les différents fonds consacrés dans le but d'améliorer l'agriculture.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

3.1- Évolution des subventions de 1962 à 1980 :

Les aides de l'état au secteur agricole durant la période 1966 (année de l'adoption de la stratégie algérienne de développement) et la fin des années quatre vingt (période de commencement des grandes réformes) passent surtout par :

- La prise en charge par le trésor des déficits des exploitations agricoles « autogérées » et des CAPCS qui se montent à plusieurs milliards ;
- L'exonération fiscale systématique des agriculteurs.
- Le maintien d'un taux de change du dinar extrêmement favorable qui permet l'achat à un prix bas des intrants et des équipements agricoles importés.

3.2- Évolution des subventions de 1980 à 1989 :

A partir de 1980, les subventions ont concernées les biens de consommation et la production, les subventions pour les biens de consommations se réalisaient à travers l'aide du fonds de compensation des prix crée en 1982, les prix de vente consommateurs étaient fixés bas par l'état et ce, pour une large gamme de produits afin que la population puisse y'accéder. La différence des prix revient à charge de l'état via le fonds de compensation des prix (FCP).

Pour la production, les subventions touchent les intrants et le matériel agricole, comme indique le tableau suivant :

Tableau N° 06 : Évolution des subventions aux intrants et matériels agricoles :

Unité : Millions de DA

Années	Intrants	Matériel agricole	Total DA courant
1983	241.2	353.7	594.9
1984	866	544	1410
1985	811	192.7	1004
1986	526	100.8	626.8
1987	729.6	0	729.6
1988	104.8	0	104.8
1989	562.2	0	562.2

Source : Bédrani S, Boukhari N, Djenane A, 1997

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

En remarque que les subventions des intrants à été très importantes, par contre, la baisse des achats du matériel agricole a été très importante et n'a pas permis la réalisation des objectifs du plan fixés par les autorités concernant l'amélioration de la productivité agricole, cette baisse engendrée par les difficultés financières, engendrée par la chute de pétrole en 1986.

En résumé, le secteur agricole a été pendant la période (1962-1987), le grand oublié puisqu'il n'est subventionné qu'à partir de 1983, et sa part dès lors, dans les subventions totales ne représente qu'une négligeable partie.

C'est à partir de la création du fond national de développement agricole (FNDA) en 1988, que les subventions deviennent très importantes, suivant la politique de cette époque de diversifié l'économie nationale par l'agriculture, cette nouvelle orientation a pour but de :

- A la mise en valeur des nouvelles terres agricoles ainsi qu'à l'élargissement des superficies irriguées.
- A la mobilisation des ressources hydriques.
- A l'amélioration des sols et à l'aménagement foncier.
- A l'intensification et au développement des cultures.
- A l'équipement des petites exploitations défavorisées.

Toutes fois, il aurait fallu attendre jusqu'à 1991 pour lancer le fonctionnement du FNDA et faire démarrer les subventions aux investissements.

3.3- Évolution des subventions 1990 à 1994 :

La décennie 1990, il n'existe pas de subventions aux matériels agricoles, donc, tous les prix des ont été fixés en rapport avec leur coût réel, ce qui a induit une hausse des prix des équipements, et une baisse d'investissement, en conséquence, pour relancer le secteur une nouvelle politique de subvention est nécessaire, puisque le soutien des prix des facteurs de production n'a pas donné de résultats.

Ce tableau nous donnera quelques éclaircissements sur les subventions de cette période :

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Tableau N° 07 : Évolution des aides de l'État au secteur agricole 1988-1994.

Unité : Millions de DA

Désignation	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Intrants	104.8	562	230.8	101	668	0	0
Matériels agricoles	0	0	0	0	0	0	0
Bonification taux d'intérêt	-	-	-	-	-	150	255
Produits agricoles	-	1303	1562	6570	9295	6091	4405
PNDA	-	-	-	419.5	307.8	350	657
FGCA	-	-	498.7	498.7	498.7	498.7	498.7
TOTAUX	104.8	1865	2291,5	7589,2	10769,5	7089,7	5815,7

Source : BOURI Chaouki thèse de doctorat sur les politiques de développement agricole le cas de l'Algérie.

L'évolution des subventions dans le tableau précédent, montre que celles des intrants ont continué à exister pour certains d'entre eux jusqu'à 1992. Ainsi, même s'il y a suppression des subventions pour le matériel agricole à partir de 1988, les autres intrants tels que (les semences, produits phytosanitaires et les engrais) continuent d'être subventionnés jusqu'en 1992 ; mais à partir de cette année, il ya eu réelle volonté de l'état à éliminer ces subventions. 1993, il ya eu retour à une forte bonification des taux d'intérêts sur les emprunts.

3.4- Soutien et dotations budgétaires de l'état à l'agriculture (Période PNDA 2000) :

Face à l'inefficacité des différentes réformes mises en œuvres, et afin d'apporter les solutions aux problèmes ayant freiné le développement de l'agriculture, l'état a décidé de relancer l'ensemble de l'économie nationale en particulier l'agriculture par un programme d'appui à la relance le Plan National de Développement Agricole, PNDA 2000.

Le Fonds National de Relance et de Développement Agricole (FNRDA) est un dispositif financier mis en œuvre pour assurer dans la cadre du PNDA, un soutien aux programmes de développement des filières et d'adaptation des systèmes de production, et la modernisation de l'agriculture, l'une de ses caractéristiques réside dans le financement des exploitations déjà existantes.

Le FNRDA, a été établis par la loi des finances de l'année 2000, par le regroupement de deux fonds déjà existants, le Fonds National de Développement Agricole, et le Fonds de Garantie

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

des prix à la production Agricole (FGPPA)¹³. Ouvert auprès du trésor, ses principales sources de financement proviennent :

- Des dotations du budget de l'état ;
- Des produits de la parafiscalité ;
- Des produits de placements ;
- Des dons et legs ;
- Toutes autres ressources, contributions ou subventions par loi législatives.

Quant à ses dépenses, elles couvrent essentiellement :

- Les subventions assurent la participation de l'état pour le développement de la production et de la productivité agricole ainsi que sa valorisation, sa commercialisation, son stockage, son conditionnement, voir son exportation ;
- Les subventions assurant la participation de l'état pour les opérations de développement des patrimoines génétiques animal et végétal ;
- Les subventions au titre du financement des stocks de sécurité particulièrement celles des céréales et de leurs semences ;
- Les subventions au titre de soutien de la protection des revenus des agriculteurs.
- La bonification d'intérêt des crédits agricoles et agroalimentaires à court, moyen et long terme.

Les filières bénéficiant du FNDRA sont :

Céréaliculture	Arboriculture grutière	Aviculture
Légumes secs	Phoeniciculture	Apiculture
Cultures fourragères	Plasticulture	
Oléiculture	Pomme de terre	
Viticulture	Pépinière	
Agrumiculture	Irrigation	

¹³ « Le PNDA, pour le développement de l'agriculture ». Revue FILHA n°73.2006.pp :18-33.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

Tableau n°08 : Réalisation financière des principales filières soutenues par le FNDA

Unité : millions de DA

Années Filières	2001		2002		2003		2004		2005	
Céréaliculture	8797	37.20%	7353	25.49%	13164	34.62%	9437	30.66%	6088	25%
Légumes secs	17	0.07%	4	0.01%	15	0.03%	64	0.2%	84	0.3%
Cultures fourragères	237	0.11%	60	0.20%	175	0.46%	140	0.45%	197	0.72%
Pomme de terre	18	0.07%	19	0.06%	25	0.06%	33	0.1%	294	1%
Plasticulture	493	2.08%	347	1.20%	123	0.32%	53	0.17%	-	-
Oléiculture	0	-	1563	5.41%	1761	4.63%	2145	6.97%	132	0.48%
Agrumiculture	254	1.07%	466	1.61%	324	0.85%	251	0.81%	128	0.47%
Viticulture	1000	4.22%	1204	44.17%	980	2.57%	730	2.37%	940	3.48%
Arboriculture fruitière	3361	14.21%	3314	11.48%	3119	8.2%	2691	8.51%	758	2.8%
Phoeniciculture	1785	7.54%	1621	5.61%	1396	3.67%	1056	3.43%	2187	8.1%
Irrigation	5603	23.96%	9180	31.82%	15253	40.11%	13011	42.28%	12219	45.25%
Lait	624	2.63%	743	2.57%	877	2.30%	3	0.009%	151	0.55%
Valorisation	120	0.50%	2460	8.52%	418	1.09%	1192	3.87%	790	2.9%
Énergie	95	0.40%	81	0.28%	-	-	1	3.24%	157	0.58%
Pépinière	208	0.87%	42	1.45%	1	0.002%	0	-	1972	7.3%
Apiculture	951	4.02%	366	1.49%	385	1%	38	0.001%	672	2.48%
Aviculture	83	0.35%	21	0.07%	4	0.01%	0	-	222	0.8%
Totales	23646	100%	28844	100%	38020	100%	30845	100%	26998	100%

Source : MADR, 2005.

Nous remarquons, que depuis la mise en marche du FNRDA, toutes les filières bénéficient de soutien financier. Pour le taux de réalisation est élevé pour les filières : irrigation, céréaliculture, et cela durant les cinq années qui se sont écoulées.

3.5- Organismes d'exécution des subventions de FNDA (CNMA et BADR) :

La CNMA et BADR joue un rôle fondamental pour la réussite du PNDA et ceci grâce à leur vocation qui est l'octroi des crédits liés.

La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) est chargée de la mise en œuvre des subventions du fonds national de développement agricole, toutes fois, cette dernière n'ayant pas suffisamment de guichets à travers le territoire, et de ressources propres pour accorder tous les crédits liés aux subventions, le ministère de l'agriculture a chargé la BADR d'intervenir au même titre que la CNMA dans la fourniture de crédits aux agriculteurs.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

3.6- Les différents fonds destinés à subventionnés l'agriculture :

3.6.1- Fonds National de Régulation de la Production Agricole (FNRPA)¹⁴:

Subventions destinées aux agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou collectives, les entreprises économiques intervenant dans les activités liées à la valorisation des produits agricoles.

Les subventions au titre de la protection des revenus des agriculteurs pour la prise en charge des frais induits par la fixation de prix de référence.

3.6.2- Fonds National de Développement et de l'Investissement Agricole ¹⁵:

Subventions destinées aux agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopérative, groupement ou association, les entreprises économiques intervenant dans les activités liées au développement de la production et de la productivité agricole ainsi que sa valorisation, son stockage, son conditionnement, voire son exportation

Les subventions assurant la participation de l'État pour les opérations de développement de l'irrigation agricole et de la protection et du développement des patrimoines génétiques animal et végétal.

Les subventions au titre du soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture ;La bonification du taux d'intérêt des crédits agricoles et agro-alimentaires à court, moyen et long termes, y compris ceux destinés au matériel agricole acquis dans lecadre de la formule « leasing ».

3.6.3 - Fonds de la promotion zoo sanitaire et de la protection phytosanitaire FPZPP :¹⁶

Subventions liées :

- Aux actions de développement de la santé animale.
- Aux abattages obligatoires décidés à la suite d'épizooties ou de maladies infectieuses.
- Aux campagnes prophylactiques.
- Aux actions de protection phytosanitaire.

¹⁴Ordonnance n° 05-05 du 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005

¹⁵Ordonnance n° 05-05 du 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005

¹⁶Loi n°99-11 du 23/12/1999, portant loi de finances pou 2000, notamment article 89 et 95.

Chapitre 1 : L'agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien

- Aux indemnisations des pertes ou dommages occasionnées aux exploitants du fait des opérations de lutte contre les maladies et ennemis des cultures.
- A la lutte préventive pour sauvegardes des cultures.

3.6.4 - Fonds de lutte contre la désertification et développement du pastoralisme de la steppe FLDDPS :

Subventions destinés :

- A la lutte contre la désertification.
- Aux actions de préservation et de développement des parcours.
- Au développement des productions animales en milieux steppique et agro-pastoral.
- À la valorisation des produits de l'éleveur.
- À l'organisation du pastoralisme.

3.6.5- Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession FDRMVTC :

Subventions destinées :

- Aux opérations de développement rural ;
- Aux opérations de mise en valeur des terres ;
- Les frais d'études, d'approche, de formation et d'animation ;
- Toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation des projets en rapport avec son objet ;
- Toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation des projets en rapport avec son objet ;

Conclusion :

En conclusion, autant de réformes et restructurations engagées, ainsi, des soutiens financiers important, nous constatons que les objectifs n'ont pas atteints, et l'agriculture ne peut pas satisfaire la demande nationale, et vu que la démographie en croissance permanence, ce que engendre une augmentation importante de la demande à l'avenir en alimentation, mais aussi en emploi, de ce fait, l'état à une priorité stratégique de relevé le défis alimentaire, à travers d'autres orientations politique soit en organisation structurelle ou financière.

**Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de
l'agriculture en Algérie.**

Chapitre 2

**Les dispositifs et les modes de financement de
l'agriculture en Algérie.**

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

Chapitre II : Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

Introduction :

L'agriculture se différencie des autres secteurs économiques, c'est une industrie lourde, les besoins de capitaux nécessaires à cette activité économique sont tout à fait considérables, L'importance des investissements nécessaires, la longueur des cycles de la production agricole, d'une ampleur inconnue dans les activités commerciales ou la transformation.

La transformation des exploitations agricoles est un processus, dont la réussite et la durabilité nécessitent, entre autres, l'existence d'un système de financement agricole accessible à tous.

Or, des contraintes d'accès constituent un problème pour les agriculteurs, et un défi a relevé par les pouvoirs publics, car l'Algérie reste caractérisés par une faiblesse structurelle des crédits bancaires, inaccessible à la majorité des petits exploitants, des innovations institutionnelles insuffisantes mises en œuvres pour remédier à cette faiblesse.

Le crédit bancaire est source indispensable de capitaux pour l'agriculture, plusieurs réformes ont été adoptées dans le but d'améliorer ce secteur, par la création d'institutions de financement spécialisées, produits bancaires bonifiés, garantie des risques...etc.

La tentative de création d'une banque agricole mutuelle, engagée à la fin des années 1990 comme principale innovation institutionnelle face à la faiblesse du crédit bancaire, a échoué et a été officiellement abandonnée en 2008. A partir des années 2000, le financement public direct (subventions) a permis de combler, dans une certaine mesure, les défaillances du crédit bancaire et ce, grâce à l'aisance financière qu'a connu l'État en période de forte embellie des marchés pétroliers. Cependant, le financement bancaire, comme les subventions publiques, qui totalisaient 9,6 milliards de dinars en 2012, ainsi, un très faible part du crédit agricole du total des crédits accordés dans les emplois de la BADR, 4.7% en 2008, et 6.3% en 2012.

Comme indiqué précédemment, le crédit agricole reste structurellement lié aux dispositifs de subventions publiques (bonification des taux d'intérêts des crédits de campagne et d'investissement pris en charge par le FNDAR), eux-mêmes largement fléchés vers les filières dites stratégiques, notamment les filières céréales et lait. Pour les autres filières, notamment celles bien intégrées aux marchés (filières maraîchère, viandes rouge et blanche, arboriculture fruitière), un autre type de financement vient de combler le vide, c'est le financement informel, sous toutes ses formes, qui joue plus tard un rôle central.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

Ce financement informel semble, de par son importance et son adaptation aux besoins des producteurs, plus permanent et plus structurant que le financement formel. Dans une économie où la valeur globale de la masse monétaire des circuits informels dépasse 40 milliards de dollars US et où les pouvoirs publics peinent à résorber un secteur informel grandissant, il semble nécessaire de comprendre le fonctionnement de cette composante importante de l'économie nationale.

Dans ce chapitre, nous allons étudier la relation existe entre le marché financier et l'agriculture à travers deux sections, la première section financement formel et dans la deuxième section le financement informel.

Section 1 : Le financement formel :

Devant le besoin de financement du secteur agricole, et vu les limites des subventions publiques directes de par sa forte dépendance des ressources budgétaires de l'État, forcément fluctuantes et de son caractère conjoncturel et ciblé.

Les réformes foncières, la privatisation progressive des exploitations collectives et la reprise par les anciens propriétaires des terres nationalisées ont fait émerger un secteur d'exploitations agricoles privées très divers, ce dernier, comme partout, a besoin de se financer. le pouvoir public est contraint d'engagé des réformes pour diversifie les modes de financement.

L'activité bancaire constitue la pierre angulaire de l'économie d'une collectivité donnée consistant notamment, par l'octroie de crédit a destination d'agent économique, tout corps confondus, dont l'agriculture, le développement de l'agriculture, ne peuvent s'effectue aisément que si les exploitants ont la possibilité et la facilité d'avoir accès aux crédits. Aujourd'hui plus qu'hier, les banques et les établissements financiers sont de plus en plus intégrés dans la vie de l'activité agricole, jusqu'au financement de leurs activités, sans oublier leurs investissements.

Selon l'article 68 de l'ordonnance 03-11 relative à la monnaie et au crédit, « *le crédit est tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie* ». ¹⁷

¹⁷ Loi n° 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

Le crédit peut revêtir diverses formes. Il peut être consenti selon la durée et ou par rapport à la fonction économique qu'il remplit. A ce titre, il peut être à court terme permettant le financement de la trésorerie courante de l'exploitant ; à long terme pour le financement des investissements durable, le crédit-bail, etc. aussi, d'autres financements spéciaux peuvent être effectués à travers les crédits accordés au financement des marchés, aux particuliers, à la consommation ou au commerce extérieur.

Selon l'article 84 de la loi n° 08-16 du 03 aout 2008 portant orientation agricole, le financement de l'agriculteur est constitué notamment¹⁸ :

- du soutien financier de l'état : par des fonds cités dans la chapitre 1.
- du financement mutuel agricole.
- du crédit bancaire.

Dans ce cadre, nous portons des aperçus sur les crédits agricoles existants sur le marché bancaire offerts par les banques publiques, en particulier la BADR, les assurances des risques, ensuite le fond national d'investissement, et enfin les crédits agricole.

1.1) Les banques publiques :

1.1.1) Les crédits d'exploitations

Ce sont des crédits de financement qui servent à financer l'actif circulant des entreprises à court ou à moyen terme de 2 a 7 ans, ils sont bonifiés suivant les projets éligibles dans le cadre des dispositifs des pouvoirs publics.

a) Crédit de compagne agricole¹⁹

C'est un crédit à court terme, destiné au financement des activités saisonnières, ce type de crédit peut être emprunté en avance pour couvrir les besoin de l'activité. Il couvre :

- Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires... etc.) ;

¹⁸ Loi n° 08-16 du 03 aout 2008 portant orientation agricole.

¹⁹ KARIM BENKRIMI, Crédit bancaire et Économie financière, éditions dar el outhmania,2010, p 5

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

- Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces) de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires ;
- Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de régulation des produits agricoles de large consommation « SYRPALAC ».
- Travaux culturaux, moisson-battage.

b) La facilité de caisse

La facilité de caisse est un concours bancaire destiné à combler des décalages de trésorerie, c'est-à-dire l'intervalle qui sépare les paiements de l'entreprise et ses rentrées, notamment en fin de mois où les dépenses à faire sont importantes. Le montant d'une facilité de caisse ne doit pas être supérieur à son chiffre d'affaire mensuel.

c) Le découvert bancaire

Le découvert est un concours bancaire à qui l'entreprise fait face temporairement à un besoin de fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds existant. Le découvert a une durée d'utilisation plus longue que la facilité de caisse, et son montant ne doit pas dépasser 15 jours du chiffre d'affaires.

d) Le crédit d'embouche

C'est un crédit de compagnie particulier, consenti à une exploitation d'élevage pour financer l'achat de bétail et sa nourriture, et de procéder à l'engagement jusqu'à sa vente.

e) Le crédit de dépannage

C'est un crédit de compagnie mobilisé dans une situation particulière, dans les régions ou suite à une catastrophe naturelle, ou économique, une partie des agriculteurs ou éleveurs se trouvent dans l'incapacité de faire face à leurs échéances.

1.1.2) Les crédits d'investissement

Les crédits d'investissement sont des crédits à moyen et long terme destinés à financer les immobilisations, l'acquisition d'outils de production, modernisation de l'exploitation.

Le remboursement de ces crédits est assuré par les bénéfices réalisés.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

a) Les crédits à moyen terme (CMT) :

Les crédits à moyen terme sont des crédits dont la durée se situe entre deux et sept ans. Ces crédits sont destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits.

b) Les crédits à long terme (CLT) :

Les crédits à long terme sont des crédits dont la durée excède sept ans, ils sont destinés généralement à financer les investissements lourds, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement excède sept ans.

c) Le crédit bail (le leasing)

C'est une technique de financement très fréquente par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.

A la fin du contrat l'entreprise a trois possibilités : renouveler le contrat, restituer le bien ou acquérir le bien à un prix résiduel.

1.1.3) Les crédits octroyés par la Banque de développement agricole et rural (BADR) ²⁰:

➤ Crédit de compagne « R'fig » :

C'est un crédit d'exploitation totalement bonifié (100%), accordé par la BADR aux exploitants agricoles, selon les formes citées ci-dessous et ce, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

²⁰ Convention cadre entre le MADR et la BADR portant sur le crédit de compagne « R'FIG », Décembre 2020.
Convention cadre entre le MADR et la BADR portant sur le crédit de compagne « ATTAHADI », Déce 2020

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

Destiné aux agriculteurs, éleveurs à titre individuel ou organisés en coopératives, groupements économiques, associations ou fédérations, unités de services agricoles, entreposeurs de produits agricoles de large consommation, fermes pilotes, conditionneurs et exportateurs de produits agricoles et aux entreprises économiques et coopératives dans le cadre de développement des filières et des productions nationales concourant à l'intensification, la transformation, à la valorisation, à l'exportation et au stockage des produits agricoles.

➤ **Crédits de compagne R'FIG fédératif :**

Destiné aux entreprises et opérateurs économiques intégrateurs, aux coopératives et groupements intervenant dans les activités agricoles et agroalimentaires.

Les caractéristiques du crédit :

Les caractéristiques du crédit de compagne « R'fig » sont établies comme suit :

1-Durée : le crédit est accordé pour une durée allant de neuf (9) à vingt-quatre (24) mois.

2- Prise en charge des intérêts : la couverture totale des intérêts est prise en charge par le ministère de l'agriculture et du développement rural sur le compte d'affectation spécial du Fonds National de Développement Agricole « FNDA ».

3- Taux d'intérêt du crédit : les crédits de compagne « R'fig » accordés s'effectue sur la base d'un taux d'intérêt de 6% hors taxes.

➤ **Crédit d'investissement «ETTAHADI»²¹ :**

Le crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement bonifié partiellement, octroyé par la banque de l'agriculture et du Développement Rural, dont la durée est déterminée selon l'étude de rentabilité du projet, à convenir avec le bénéficiaire, il peut revêtir deux formes : ETTAHADI individuel et ETTAHADI fédératif.

- ETTAHADI individuel : forme individuel.

²¹ Conventions cadre entre le MADR et la BADR portant sur les crédits.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

- ETTAHADI fédératif : forme collective.

Les domaines concernés par ce crédit d'investissement bonifié sont :

- La création et équipement de nouvelles exploitations agricoles et élevage ;
- La modernisation des exploitations agricoles et élevage existantes ;
- L'intensification, la transformation, la valorisation des produits agricoles et d'élevage nécessitant des besoins de financement.
- La couverture totale des intérêts est prise en charge par le ministère de l'agriculture et du développement rural dans le cadre du FNDA.

La prise en charge des intérêts du crédit ETTAHADI sont comme suit :

- Le taux d'intérêt est bonifié à 100% (taux 0%) pendant les cinq premières années ;
- Le taux d'intérêt, à la charge du bénéficiaire, est de un pour cent (1%), à partir de la sixième année jusqu'à la septième année ;
- Le taux d'intérêt, à la charge du bénéficiaire, est de trois pour (3%), à partir de la huitième année jusqu'à la neuvième année.
- A partir de la deuxième année, le bénéficiaire supporte l'intégralité du taux d'intérêt.

Le taux d'intérêt appliqué au crédit d'investissement ETTAHADI est de 5,50% hors taxe.

➤ **Le crédit bail (le leasing) :**

Le leasing est un crédit bail pour la location de machinisme agricole et matériel d'irrigation, de fabrication locale, rentrant directement dans les projets d'investissement. Le leasing est un crédit partiellement bonifié par l'état.

Le montant du prêt peut atteindre 100% du coût des équipements à acquérir, pour une durée de 10 ans pour les moissonneuses-batteuses et de 5 ans pour les autres équipements, avec un taux d'intérêt de 9.7 TTC (soit 5.7% à la charge du client et 4% bonifié).

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

Les objectifs stratégiques de la banque :

- Renforcement du financement du secteur agricole par des produits bancaires adaptés ;
- Amélioration de la bancarisation du secteur agricole et de l'offre de services bancaires à ses acteurs.

Principaux axes de réalisation des objectifs :

Plusieurs axes peuvent être utilisés :

1). Financement global de l'ensemble des activités agricoles :

La BADR finance l'ensemble des activités agricoles suivantes : la production agricole, végétale et animale (élevage), pêche et aquaculture, industrie alimentaire, industrie des boissons, industrie du tabac, activités périphériques, commerce et distribution, emballage et conditionnement, transport, entreposage et manutention ainsi que le développement rural.

2) Accompagnement intégral des filières agricoles :

La BADR finance l'ensemble des activités agricole ciblée en filière.

Exemples les filières : céréale, avicole, aquaculture, etc.

4) Intégration entre les opérateurs industriels et les agriculteurs :

Pour crée l'intégration entre l'agriculteur et l'industriels, la BADR à met un crédit fédératif pour favoriser une synergie de l'ensemble de la chaine agricole (opérateur/banque/agriculteur) relies par ce crédit bancaire.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

4) Diversification et adaptation des produits de financement cités dans les titres précédent.

1.1.4) Les assurances²² :

Considérée par les institutions bancaires comme un réel relais de croissance pour leur activité. C'est un produit de diversification qui conduit à élargir l'offre tout en apportant une cohérence dans la recherche de la sécurisation du crédit.

Ce type d'assurance réduit le risque de défaut de paiement, pour un coût de transaction relativement faible. L'offre de ces produits permet en outre à la banque de connaître précisément le degré de couverture des risques dont bénéficient ses emprunteurs, ce qui est un bon indicateur en matière de risque bancaire.

La banque de l'agriculture et du développement rural s'est engagée dans deux partenariats pour la commercialisation des produits d'assurance, au bénéfice de sa clientèle et du large public. Le premier partenariat a été conclu avec la société nationale d'assurance agricole a été signée entre les deux parties.

Il existe plusieurs produits d'assurance offerts par la BADR :

➤ Assurance contre la grêle :

L'assurance grêle a pour objet de garantir les pertes de quantités causées par action mécaniques du choc des grêlons aux récoltes sur pied. Le contrat est exclusivement destiné à la couverture :

- Des récoltes des arbres fruitières et vignes (seuls les fruits sont assurés).
- Des récoltes des cultures maraichères.
- Des feuilles et fleurs des cultures industrielles (tabac) et horticoles (fleurs).

➤ Assurance contre l'incendie des récoltes :

Ce type de contrat couvre les pertes consécutives à l'incendie des récoltes de céréales ou des fourrages sur pieds ou meules.

²² Site officiel de la BADR. (<https://www.badrbanque.dz>).

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

➤ Assurance multirisque serres.

Assurance couvre les serres des dommages directs subis par les armatures et les équipements, ainsi que les cultures sous serres et qui peuvent résulter des événements suivants :

La tempête, la grêle, les inondations, le gel, le poids de la neige, l'incendie et explosions.

➤ Assurance multirisque grêles et incendie des récoltes.

Destiné exclusivement à la couverture des cultures céréalières et légumineuses sur pieds.

➤ Assurance jeunes plantations.

Garantir les pertes des jeunes plants d'arbres fruitiers ou de vignes en plein champ à la suite des dommages causés par : la tempête, la grêle, les inondations, l'incendie ou les explosions, responsabilité civile générale.

➤ Assurance multirisque bétail.

Elle couvre l'exploitation d'élevages contre les risques divers et le cheptel de bovins, ovins, ou caprins contre la mortalité due aux maladies, aux abattages ordonnés, aux intoxications alimentaires et autres accidents d'élevages.

2. Assurance multirisque des exploitations agricoles.

Garantir les pertes que peut subir l'assuré résultant des événements suivants :

L'incendie-les explosions-chute de foudre.

La tempête, les inondations ; les dégâts des eaux.

Responsabilité civile générale de l'exploitant.

➤ Assurance multirisque élevage avicoles.

Elle couvre l'exploitation d'élevage contre les risques divers et le cheptel de volailles contre la mortalité due aux maladies, aux abattages ordonnés, aux intoxications alimentaires et autres accidents d'élevage.

➤ Assurance multirisques engins et matériels agricoles.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

Cette assurance a pour objet de garantir les pertes que peut subir l'assuré résultant des événements suivants : (incendie et explosion ; vol ; dommage accidentels au matériel, recours des tiers et des voisins ; actes de sabotage ...etc.)

➤ **Assurance multirisque arbres fruitières.**

Elle couvre les pertes que peut subir l'assuré résultant des événements suivants :

L'incendie, les inondations, la tempête.

Les pertes causées aux récoltes : le gel, la grêle, le sirocco.

➤ **Assurance multirisque cultures légumières.**

Couvre les mêmes événements que l'assurance arbre fruitières.

➤ **Assurance multirisque apicoles.**

Couvre les mêmes événements que l'assurance arbre fruitières.

1.1.5) Les garanties bancaires²³ :

Lorsque une banque ou un établissement financiers sont sollicités pour apporter leurs appuis au financement sous forme adaptée, ils endossent d'une certaine façon les risques conjoncturels. C'est dans la mesure de financements des crédits, qu'ils sont amenés à prendre des garanties pour sûreté les crédits qu'ils octroient.

L'article 121 de l'ordonnance n° 03-11²⁴ relative à la monnaie et au crédit, annonce que pour garantir le paiement en capital, intérêts, et frais de toutes créances dues aux banques ou aux établissements financiers, ou qui leur sont affectées en garantie et de tous les effets qui leurs sont cédés, ou remis en nantissement, de même que pour garantir l'exécution de tout engagement à leur égard par caution, aval, endossement ou garantie. Les dites entreprises bénéficient d'un privilège sur tous biens, créances et avoirs en compte.

Les garanties permettant la couverture du crédit, les banques et les établissements financiers sont presque toujours assurées de recouvrer leurs crédits.

²³ KARIM BENKRIMI, crédit bancaires et économies financière, Edition DAR OTHMANIA, 2010, p.5

²⁴ L'article 121 de l'ordonnance n° 03-11 correspondant au 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

C'est pour cela que les banques exigent à leurs clients des garanties sous plusieurs formes, et elles dépendent de type de crédit.

Dans cet article, on peut citer deux sortes de garanties :

- Les garanties réelles
- Les garanties personnelles.

1.1.5.1) Les garanties personnelles

C'est l'engagement d'une personne de rembourser le créancier en cas de défaillance du débiteur. Elles se réalisent sous la forme juridique de l'aval et de cautionnement.

Le cautionnement

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. C'est l'engagement pris par un tiers, appelé caution envers un créancier, de s'exécuter en cas de défaillance de son débiteur.

L'aval

C'est un engagement pris par un tiers ou par signataire d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre, chèque de payer le montant en totalité ou en partie à son échéance) en cas de défaillance du débiteur principal dont il est le garant. L'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'une caution solidaire.

Les garanties personnelles représentent d'excellentes garanties pour le banquier, mais ce dernier n'a toujours pas la possibilité de se renseigner sur la situation patrimoniale de la caution.

1.1.5.2) Les garanties réelles

Les garanties réelles permettent de réserver un ou plusieurs actifs mobiliers ou immobiliers appartenant au bénéficiaire du crédit ou à une tierce personne à la garantie de l'emprunt contractée auprès de la banque prêteuse en faisant naître au profit de cette dernière une cause dite (cause de légitime préférence).

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

a) Le droit de rétention

C'est la possibilité donnée au créancier de retenir un bien corporel du débiteur tant qu'il n'a pas respecté ses engagements.

b) Le nantissement

C'est un acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en garantie de sa dette.

c) L'hypothèque

C'est une garantie réelle consistant dans l'affectation d'un immeuble à la garantie d'une créance sans que le débiteur soit dessaisi de son immeuble, l'hypothèque peut être conventionnelle alors qu'elle résulte d'un accord autre que le débiteur et le créancier légal ou judiciaire.

1.1.6) Les différents risques liés au crédit agricole ²⁵:

Le risque bancaire peut se définir comme « l'incertitude temporelle d'un événement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque », il consiste dans la défaillance possible de l'emprunteur dans le remboursement de crédit, présent au cours de toutes les étapes de la relation d'un établissement de crédit avec ces clients.

Le crédit agricole est confronté à trois types de risques :

- les risques opérationnels ;
- les risques de marché ;
- les risques de crédit.

Les risques de crédit est particulièrement important et imprévisible dans le domaine agricole, mais il ne faut pas négliger les risques opérationnels et les risques de marché qui sont eux aussi présentent un dysfonctionnement du système bancaire.

²⁵ Règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

a) Le risque de crédit :

Le risque de crédit tient au fait que l'exploitant agricole qui contracte un prêt peut être dans l'incapacité de le rembourser, pour diverses raisons. Le non-remboursement d'un prêt est éventuellement imputable aux compétences techniques, à la santé, la moralité ou la personnalité de l'agriculteur et de sa famille.

Les risques peuvent provenir également des intrants (disponibilité, qualité, prix), ainsi que des dommages infligés à la production par des aléas climatiques (sécheresse, inondation, température) ou des maladies des plantes et des animaux. A cette liste s'ajoutent les risques liés à la commercialisation de la production, les risques règlementaires, les risques sociaux, etc.

Les risques de crédit sont donc particulièrement nombreux en agriculture. Ils sont difficiles à cerner et assurément plus imprévisibles que les risques de crédit associés à des particuliers ou à des entreprises d'autres secteurs. C'est la principale raison pour laquelle les banques ont toujours eu une grande réticence à financer l'activité agricole.

b) Les risques opérationnels :

Les risques opérationnels recouvrent principalement les sept familles des risques identifiées par la réglementation de Bâle²⁶ :

1. *Fraude interne* : information inexacte sur les positions, falsification, vol commis par un employé et délit d'initié d'un employé opérant pour son propre compte ;
2. *Fraude externe* : braquage, faux en écriture et dommage dû au piratage informatique ;
3. *Mauvaises pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail* : violation des règles de santé et de sécurité des employés, activité syndicale interdite, discrimination et absence de responsabilité civile en général ;
4. *Clients, produits et pratiques commerciales* : violation de l'obligation fiduciaire, utilisation frauduleuse d'informations confidentielles sur la clientèle, opération boursière malhonnête pour le compte de la banque, blanchiment d'argent et vente de produits non autorisés ;
5. *Dommmages aux actifs corporels* : acte de terrorisme, vandalisme, séisme, incendie et inondation ;

²⁶ Les normes de BALE III.

Audrey Brulé-Françoise, Benoît Faivre-Dupaigre, « LE CRÉDIT À L'AGRICULTURE, UN OUTIL-CLÉ DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE », 2016/3 n° 124 | pages 35 à 52

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

6. *Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes* : panne de matériel et de logiciel informatiques, problème de télécommunications et panne d'électricité ;
7. *Exécution, livraison et gestion des processus* : par exemple, erreur d'enregistrement des données, défaillance dans la gestion des sûretés, lacune dans la documentation juridique, erreur d'accès aux comptes de la clientèle, défaillance des fournisseurs ou conflit avec eux.

Ces risques sont particulièrement élevés lorsque les institutions financières souffrent de problèmes d'organisation et de gouvernance.

c) **Les risques de marché :**

Les risques de marché recouvrent les risques de taux d'intérêt (adossé imparfait entre les ressources et les emplois) et de change. Ils comprennent aussi les risques associés à l'activité économique qui fait l'objet du financement et qui résultent notamment de la volatilité des prix.

1.2) **Fonds National d'Investissement** :²⁷

Issu de la restructuration de la banque algérienne de développement à l'effet de promouvoir de nouveaux instruments indispensables à l'intervention de l'État dans le financement du développement des investissements. Cette action entre dans le cadre du parachèvement du processus de réforme du secteur financier et bancaire engagé par l'État.

Le Fonds national d'investissement est chargé de financer la création et le développement d'institutions des secteurs public et privé avec ses propres ressources, en accordant la priorité aux aspects de "profit" et de "gestion des risques", sans préjudice de l'ordre public en rapport avec la politique gouvernementale.

Les champs d'interventions

Le FNI intervient notamment, sur le financement, sur ses ressources propres des projets d'investissement, à travers :

²⁷ Site officiels du FNI, (<http://www.fni.dz>).

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

A. Des prêts directs à long terme

Ils sont destinés au financement, à des conditions préférentielles, de projets de toute nature (de création, de valorisation de l'existant, de réhabilitation,...etc.) du secteur public ou du secteur privé répondant aux critères du FNI et participant aux objectifs de développement.

Le fonds intervient essentiellement sur des échéances plus longues que les banques commerciales dans les secteurs à fort potentiel de développement.

Le fonds intervient prioritairement en cofinancement avec d'autres prêteurs notamment dans de grands projets ou dans des secteurs moins privilégiés par les banques commerciales.

B. Sous formes de contribution :

En particulier par le capital des petites et moyennes entreprises du secteur privé national, dans les secteurs d'activité liés à leurs orientations stratégiques. Pour être approuvé, le projet doit respecter tous les critères économiques pour l'emploi de l'argent et avoir un impact positif important sur le développement économique, dans la limite d'une période convenue entre les parties concernées et contribuer à :

- Investissements liés à la création, à l'agrandissement et à la réhabilitation d'institutions.
- Augmenter le capital des institutions privées nationales respectives, y compris celles destinées à former un partenariat avec un opérateur étranger, tout en respectant les dispositions législatives précises.

Les niveaux de contribution sont fixés à 34% selon les conditions correspondant à la loi fondamentale du fonds, lesquelles sont déterminées par un accord à négocier par les parties concernées.

C. Octroi de garanties

C1. Le Fonds accorde des garanties sur des emprunts contractés à l'étranger :

À la demande des agents économiques algériens et en faveur des banques et des institutions financières étrangères qui leur ont accordé des prêts, à un taux de commission de 1% par an du montant du prêt et par versements échelonnés tous les six mois.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

C2. Le Fonds accorde des garanties d'échange :

Au profit des distributeurs nationaux par ordre des banques des fournisseurs étrangers de biens et de services, dans le cadre de la réalisation de projets en Algérie. Ceux-ci comprennent :

- Engagements de garantie dans le cadre d'appels d'offres couvrant l'échec du contractant
- Garanties pour le remboursement des avances et pour la fourniture ou les travaux.
- Garanties de bonne fin

Les garanties sont accordées à raison de 1% par an (0,25% par trimestre et sont non déductibles).

Les services du fonds national d'investissement sont destinés aux institutions, organismes et entrepreneurs des secteurs public et privé. Les projets soumis au fonds national d'investissement pour financement doivent s'inscrire dans les objectifs du fonds, atteindre des avantages économiques, financiers et techniques et ne doivent pas avoir d'impact négatif sur l'environnement.

Huit secteurs ont été identifiés comme suit :

- Industrie et manutention industrielle,
- Bâtiment et travaux publics
- Médias, communication et innovation technologique,
- industries agro-alimentaires,
- transport et logistique,
- le tourisme,
- services financiers,
- les énergies renouvelables.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

1.3) Les crédits mutuels :

La mutualité agricole a vu le jour sous forme de crédit agricole mutuel, représentée par des caisses locales. Cette institution a été créée à l'époque colonial en 1901, dans l'objectif d'offrir du crédit aux agriculteurs, par la suite, le besoin d'assurer leurs biens s'est fait ressentir, d'où la création des caisses d'assurances mutuelles contre l'incendie, grêle, et bétail.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole « Établissement financier »²⁸

C'est une institution née au début du siècle dernier, elle était régie jusqu'en 1972 par les dispositions de la loi portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif. La caisse est issue de la réunification à partir de 1972, de trois caisses en activité, la caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles (CCRMA), la caisse centrale des mutuelles sociales agricoles (CCMSA), la caisse mutuelle agricole de retraite (CMAR). Dans ce cadre légal, la CNMA, organisée en une caisse nationale et en caisses régionales, avait alors pour objet la protection des biens et des personnes du monde rural et des activités connexes à l'agriculture (Assurances agricoles, retraite et sécurité sociale agricole).

Suite à la loi portant institution d'un régime unique de sécurité sociale et de retraite, l'activité de sécurité sociale et la gestion des retraites sont transférées à la CNAS et à la CNR en 1995.

A l'activité d'assurance agricole toutes branches, sont venues s'ajouter les activités bancaires (opérations de banque et de crédit) (décret n° 95-97 du 1er avril 1995). A la même année, la Banque d'Algérie a autorisé la CNMA à pratiquer des opérations de banque et de crédit par l'intermédiaire des caisses régionales affiliées.

Le statut de la CNMA a été modifié en décembre 2009 pour activer en qualité d'établissement financier.

Cependant l'élargissement des actions de la CNMA à d'autres secteurs, est à la fois inévitable et nécessaire dans un contexte très commercial. La CNMA en 2017, est plus qu'une simple compagnie d'assurance, mais un outil financier pour sécuriser et promouvoir la politique agricole et rurale.

Leader incontesté en assurance agricole, confrontée aujourd'hui aux transformations que connaît son environnement, à la suite de l'ouverture du marché des assurances à la

²⁸ Site officiel de CNMA, (<http://www.cnma.dz>)

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

concurrence, la mutualité agricole s'est attelée à répondre aux nouveaux besoins exprimés par ses sociétaires et aux exigences du nouveau paysage économique.

La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) offre ses services, à travers son réseau, constitué de caisses régionales de mutualité agricole (CRMA) et de bureaux locaux, à une clientèle composée de la population agricole et rurale et des investisseurs dans le secteur agricole.

La caisse nationale de mutualité agricole développe aujourd'hui de nouveaux outils de protection du revenu agricole, le conseil dans la gestion du risque et l'assistance des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

En tant qu'acteur économique proche des agriculteurs, se positionne comme un assureur conseil, soucieux d'aider les agriculteurs à identifier et à maîtriser les risques de leurs métiers et de leurs exploitations. Son objectif est de les aider à intégrer les mesures de sécurité préconisées dans le cadre de leurs activités.

➤ Les produits offerts aux agriculteurs par la CNMA :

- Assurances animales.
- Assurances végétales.
- Assurances transports.
- Assurances incendiés, responsabilités et risques divers.
- Assurances automobiles.

La caisse est constituée d'un réseau de : 67 caisses régionales et de 530 bureaux locaux.

Section 2). Le financement informel²⁹ :

Dans une économie où un système bancaire mal adapté aux besoins des investisseurs et où l'informel prend une part de masse monétaire importante du marché, il est naturellement, que d'autres types de financement devraient combler le manque engendré par cette faiblesse.

Le financement informel est généralement une opposition au système financier formel. Son existence est justifiée par le dysfonctionnement du système financier formel. Cette opposition renvoie à un dualisme entre deux secteurs qui seraient différents et sans relations entre eux.

²⁹ ALI DAOUDI, Le financement informel dans l'agriculture algérienne : Les principales pratiques et leurs déterminants. Cahier Agricole, vol. 19 • N° 4 • juillet-août 2010, p 244.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

Le financement informel défini comme suit : « *toute transaction qui permet aux agriculteurs de mobiliser un facteur de production, en argent ou en nature, auprès d'une tierce personne* ». Permettent aux agriculteurs de mobiliser des fonds, pour le fonctionnement et ou le développement de leur exploitation, auprès de tierces personnes.

2.1) Les types de financement informel :

Il existe quatre types sur le marché financier informel, chacune à ses caractéristiques et le mode de son fonctionnement, outre l'autofinancement, il s'agit de la vente sur pied avec préfinancement, l'association de production, le crédit fournisseur d'intrants et de services agricoles et les prêts entre particuliers.

a) Autofinancement

Il est classé comme la source principale de financement de l'exploitation agricole, ses ressources constituées par l'épargne provenant des autres activités économique formelle ou informelle qu'il exerce lui-même ou qu'exercent les membres de son ménage. Plus l'exploitant possède de capacité d'autofinancement, plus il est en meilleure position pour choisir les formes de financement complémentaire éventuel et négocier les termes du contrat de financement.

b) La vente sur pied avec préfinancement

Le contrat classique de vente sur pied d'une récolte donnée est élargi par des clauses spécifiant la mobilisation, par l'acheteur, de ressources financières pour couvrir tout ou partie des charges de campagne. Cette mobilisation peut prendre la forme d'une avance sur le montant de l'achat de la récolte ou celle d'une contribution de l'acheteur dans la prise en charge directe de dépenses de production. Les arrangements sont multiples et concernent surtout le partage des responsabilités techniques et financières de la conduite du processus de production, La négociation et la conclusion de ce type de transaction se font au début du cycle biologique de la production et où l'acheteur contribue, directement ou indirectement au financement du processus de production.

c) L'association de production

Ce type de transaction permet à des individus disposants de facteurs de production différents mais complémentaires de les combiner pour les faire fructifier dans le cadre de

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

processus de coproduction. Chacun des associés apporte une contribution aux facteurs de production nécessaires à la réalisation d'une production agricole. Le partage de la récolte entre les associés se fait d'une manière proportionnelle à l'apport de chacun d'entre eux en facteurs de production.

Par exemple un agriculteur propriétaire d'une terre, ne disposant pas de ressources propres (travail, capital) pour la travailler, fait appel à un associé pour lui apporter la ou les ressources qui lui font défaut. Les apports peuvent être donc de nature différente, mais doivent être équivalents aux proportions de partage de la récolte. Dans la pratique, plusieurs formes d'arrangements contractuels sont mises en œuvre dans ce type de transactions et ce en fonction du type de culture concernée.

d) Le crédit fournisseur d'intrants et de services agricoles

Dans ces transactions, des fournisseurs d'intrants ou de services agricoles accordent à des clients des facilités de paiement de leurs acquisitions en services et/ou en intrants. Le crédit fournisseur peut être mobilisé, mais dans une moindre mesure, pour le financement d'investissements productifs.

La période du crédit ne dépasse pas, dans les meilleurs des cas, les deux mois, La durée du crédit se compte généralement par semaine. Cependant, les fournisseurs traitent leurs partenaires (agriculteurs, éleveurs) différemment en fonction de la valeur de leurs achats. Ceux dont la valeur des achats est faible se voient consentir des montants de crédit plus faibles et à termes plus rapprochés que ceux accordés à des clients ayant des achats plus importants.

e) Le prêt entre particuliers

Les prêts entre particulier se font presque exclusivement en argent et ce, sans intérêt.

La mobilisation des ses prêts n'est limitée à un type particulier de besoins et peut financer des charges consentis ou des investissements productifs.

Cependant, la durée et la valeur des montants empruntés varient d'une personne à une autre et d'une région à une autre. Les sommes échangées dans le cadre de cette pratique sont, en général, relativement faibles (de quelques milliers à quelques centaines de milliers de DA) et ce pour des périodes souvent courtes (de quelques semaines à quelques mois).

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

2.2) Déterminants des pratiques de financement informel dans l'agriculture³⁰

Les formes de financement informel identifiées sont presque toutes présentes dans chaque région d'Algérie, mais dans des proportions différentes, une a deux d'entre elles étant plus fréquentes que les autres.

A Blida par exemple, le secteur agricole se caractérise par l'importance de la superficie irriguée qui atteint 38 % de la SAU de la wilaya et qui est surtout consacrée à l'arboriculture fruitière et dans une moindre mesure au maraichage. Cette wilaya totalise à elle seule 27 % du verger agrumicole national avec 12 754 hectares (*Recensement général de l'agriculture (RGA), 2003*). Elle compte aussi les plus grands marchés de gros de fruits et légumes du pays, les commerçants étant les véritables banquiers de la filière fruits et légumes de toute la wilaya. Les pratiques de financement informel les plus fréquentes dans cette wilaya sont presque toutes liées aux principales productions déjà mentionnées. Il s'agit de la vente sur pied, de l'association de production et du crédit fournisseur.

Pour Constantine, la céréaliculture, qui occupe 98 % de la SAU de la wilaya, est la filière structurante de l'économie agricole de la région. Classée parmi les régions céréalières potentielles, Constantine a été ciblée par le programme d'intensification des céréales dont les subventions constituaient une source de financement importante pour les exploitations céréalières. Par ailleurs, les fournisseurs de services agricoles contribuent significativement au financement de la céréaliculture dans la wilaya, à travers les crédits de paiement des services agricoles (*location de matériel : moissonneuse*). En effet, la majorité des céréaliculteurs sans matériel de labour et qui recourent à la location, financent ce genre de services grâce au crédit de paiement.

En conclusion, ces différences dans les pratiques de financement informel s'expliquent par l'influence des données structurelles de l'agriculture spécifique à chaque région.

Une production agricole structurante accompagnée dans une filière agricole, envisage les opportunités de financement offertes aux agriculteurs.

Le financement de l'exploitation agricole est basé sur les caractéristiques du système de production. L'offre de financement informel peut provenir de trois types d'acteurs économiques, il s'agit des agricultures excédentaires en ressources productives, des partenaires économiques des agriculteurs (les commerçants), et les membres des réseaux sociaux de l'agriculteur.

³⁰ Étude menée par Ali Daoudi et Betty Wampfler en 2010, «Le financement informel dans l'agriculture algérienne : les principales pratiques et leurs déterminants », p244.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

L'économie de service, aussi, en fonction de la taille de marché, peut jouer plus au moins important dans le financement des exploitations agricole.

Par ailleurs, il existe des agriculteurs peuvent offrir des financements à d'autres, par l'association de production qui initiée par des agriculteurs possèdent de matériels agricole, mais dépourvue du foncier.

2.3) Avantages et inconvénients du financement informel.

Chaque type de financement possède des points positifs et négatifs, le financement informel génère des avantages de coté fournisseur et de coté client, mais aussi en contrepartie des inconvénients.

2.3.1) Les avantages :

La finance informelle est aussi présente dans les pays en développement, pas uniquement en Algérie, du fait qu'elle résout souvent des problèmes que la finance formelle est dans l'incapacité de résoudre, on distingue quatre raisons pour expliquer cet état de fait :

- Le type de service rendu : ce type de service rend satisfait autant d'agriculteurs à bas revenus demandeurs des prêts, en effet, les prêts de petits montants et les prêts de petite durée constituent la majorité des transactions financières informelles, services qui sont rarement offerts par les programmes formels de crédit pour les petits exploitants.
- Un système fondé sur la discipline : la finance informelle requiert de la part de ses participants un comportement discipliné. Les prêteurs informels doivent s'auto-discipliner pour épargner les fonds qu'ils prêteront et doivent également faire preuve de plus de discipline pour réunir les informations suffisantes sur leurs emprunteurs potentiels afin de prêter cet argent sur base de solvabilité.
- Les procédures exigées au finance informelle ne sont pas compliquées, ce qui facilite et rend l'obtention du prêt très rapide, alors que ceux du secteur bancaire exigent le respect d'une procédure très lourde et longue pour avoir droit à l'accès aux crédits.
- Les modalités sont très flexibles, adaptables en fonction de la demande des emprunteurs, en ce qui concerne le montant, la destination de prêt et la durée du prêt qui peut être révisée en cas de nécessité, en modifions le taux d'intérêt.

Chapitre 2: Les dispositifs et les modes de financement de l'agriculture en Algérie.

2.3.2) Les inconvénients :

- L'inconvénient majeur qui revient essentiellement dans le financement informel est lié au taux d'intérêt jugé trop élevé et à la durée du prêt qui est très courte, comparativement au secteur financier formel, prêtant à moyen et à long terme et à des taux d'intérêts accessibles.
- Les conséquences dangereuses que génèrent certains accords de prêts entre les prêteurs et les emprunteurs est un mal entendu qui peut engendrer de la violence, des traductions en justice, lorsque l'emprunteur ne respecte pas les termes du contrat.

Conclusion :

L'agriculture moderne à besoin de grands capitaux financiers pour affronter les nouveaux obstacles climatiques et concurrentiels, dans le but de produire plus et être à la hauteur de la consommation nationale.

Les fonds de soutien engagés dans les années précédentes ont montrés leurs limites, ce qui a engendré un manque profond dans le financement d'où d'autres sources de financement s'est développées.

Dans cette problématique, l'intervention de système bancaire est primordiale, mais ce système existe déjà à faible contribution par un manque de stratégie adaptée.

Depuis 2002, l'état avec la collaboration de la BADR ont mis plusieurs dispositifs que ce soit de crédits d'exploitation et d'investissement, bonifiés à 100% dans le but d'aider les agriculteurs dans le financement de leurs activités soit à court, moyens, ou à long terme.

Plus de 70% de la surface utile agricole algérienne constituée de petites exploitations, l'asymétrie d'information sur les agriculteurs et l'incertitude engendré par le monde agricole à rendu la banque prudente par ces conditions. De ce fait, les agriculteurs ne peuvent pas accéder aux crédits bancaire, en conséquence, cette situation à fait émerger le financement informel qui devenue une composante importante dans le financement de l'activité agricole vu sa praticabilité et son opérationnalité.

Et enfin, l'état doit réagir efficacement sur l'informel qui prend de l'ampleur, et provoque un dysfonctionnement de l'économie, par de sa récupération dans le circuit bancaire pour être réutilisable dans une stratégie bancaire plus adaptive au monde agricole.

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Chapitre 3

L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Introduction :

La wilaya de Tizi-Ouzou est connue par sa situation géographique, située dans une zone montagneuse avec 98 842 ha de la SAU dont 8579 ha irrigués sur un potentiel irrigable de 12000 ha situent principalement dans la vallée du Sébaou (7050 ha), le couloir de Draa-El-Mizan (3211 ha) et la plain d'Azeffoun (1000 ha), elle a une surface agricole spécifique aux autres régions de pays, elle se compose des petites exploitations et des activités régionales qui dominent le secteur comme l'oléiculture, l'arboriculture (oliviers et figuiers principalement), l'élevage bovins laitiers et l'aviculture, et d'autres, d'un taux moyen par rapport à d'autres activités comme l'apiculture, les cultures maraichères et les légumes secs.

Dans le cadre du PNDAR en collaboration avec la BADR et les différents dispositifs d'aide (ANGEM, L'ANSEJ, et la CNAC), plusieurs projets ont été réalisés par les agriculteurs dans différentes filières spécifiques à la région.

Ces projets ont été réalisés grâce aux facilités mises en œuvre par ces dispositifs et la BADR en particulier les crédits bonifiés, et cela afin d'atteindre les objectifs retracés initialement par le PNDAR, à savoir :

- L'amélioration de l'offre en produits agricoles et de la sécurité alimentaire.
- Diversifié le financement au choix de l'agriculteur.
- Encourager les agriculteurs à demander plus de crédits pour investissement.
- L'amélioration de compétitivité des petites exploitations rurales.
- Création d'emploi dans le domaine agricole.
- Augmenter la production agricole régionale surtout dans les filières stratégique.

Afin de connaître les résultats, et de répondre à notre problématique qui la contribution de la banque dans le financement de l'agriculture, en analysant les crédits bancaire octroyés par la BADR pendant la période de 2014 à 2020, et les statistiques fournis par les services agricole de la wilaya de Tizi-ouzou pour la même période.

Dans ce chapitre, nous allons connaître, l'évolution des crédits bancaire accordés par la BADR, et l'évolution de la production agricole pour la même période, et enfin l'impact des investissements sur la production agricole.

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Section 1 : Évolution des crédits bancaire

1.1 : Crédits bancaires

Tableau n° 09

Nombre de crédits accordés par la BADR pendant la période de 2015 à 2020, par agence

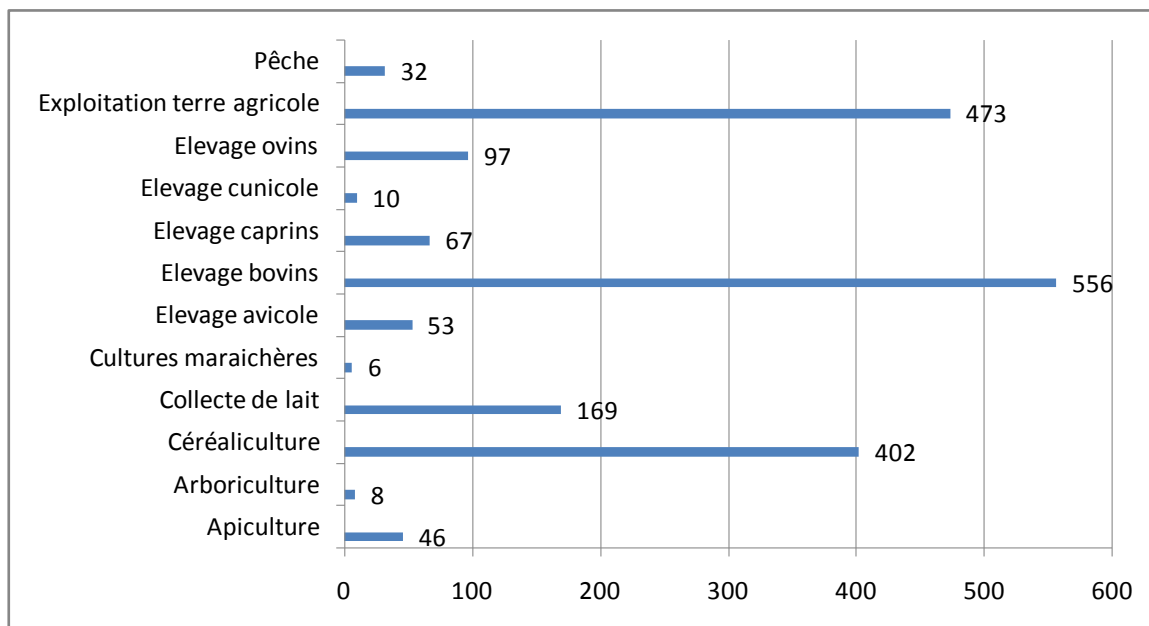
	Azazga	L.N.Irathen	A.E.Hamam	D.E.Mizan	D.B.Kheda	Ouacifs	T-Ouzou	Tigzirt	Ouadhias	Azeffoun	Bouzeguene	Tizi-rached	Total	%
Apiculture	5		3	7	1	4	7	5	3	3		8	46	2.40%
Arboriculture	3	1			2			1	1				8	0.42%
Céréaliculture	75	4	1	171	19	8	11	20	33		6	54	402	20.95%
Collecte de lait	26	7	4	16	20	8	55	13	8	6		6	169	8.81%
Cultures maraichères				2			1	1				2	6	0.31%
Elevage avicole	14	1	1	4	5	3	10	5	3	1		6	53	2.76%
Elevage bovins	132	10	56	49	30	24	59	85	30	23	2	56	556	28.97%
Elevage caprins	26	1	2	4	1	2	4	14	1	5	1	6	67	3.49%
Elevage cunicole	2			1	1		3	3					10	0.52%
Elevage ovins	6	3	12	15	8	8	12	17	11	1	1	3	97	5.05%
Exploitation terre agricole	92	2	7	116	24	8	19	60	45	29	14	57	473	24.65%
Pêche					1		1	12		18			32	1.67%
Totaux	381	29	86	385	112	65	182	236	135	86	24	198	1919	100 %

Source : Constitué d'après les statistiques de la BADR/GRE.

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

On peut illustrer les données de ce tableau par le graphe suivant :

Figure n° 01 : Nombre de crédits accordés de 2015 à 2020



Ce qu'on constate :

Pour la céréaliculture la BADR à octroyée 402 crédits dont 171 crédits sont uniquement dans la région de Draa-el-mizan, l'une des principales zones d'activités agricoles de la wilaya, ceci s'explique par le fait que la culture céréalière à Tizi-Ouzou est concentrée dans les périmètres de cette vallée favorable à cette activité avec une SAU de 3 211 Hectares.

On remarque également que dans les agences (Bouzeguene, L.N.I et H.E.hamam), qu'il y a une faible demande de crédit dans cette filière; ceci pourrait s'explique par sa situation géographique, et les agriculteurs de ces régions ne s'intéressent pas à cette culture, autres que les céréales, telles que l'élevage bovins et l'arboriculture.

L'activité d'élevage bovin (laitier) exercé partout dans la wilaya de Tizi-ouzou, avec 556 projets, ceci s'explique par sa composition des terres exploitables, majoritairement composé de petites exploitations qui facilitent l'élevage des troupeaux, et une région répété par sa spécialisation en production de lait et produits agro-alimentaires.

La filière collecte de lait exploitée en parallèle avec l'élevage bovin et présente dans les mêmes régions que l'élevage bovin, elle comptabilise 127 projets avec 26 uniquement à Azazga où l'élevage bovin est concentré.

Aussi la pêche est justifiée par le littorale, à Azeffoun et Tigzirt avec 32 projets.

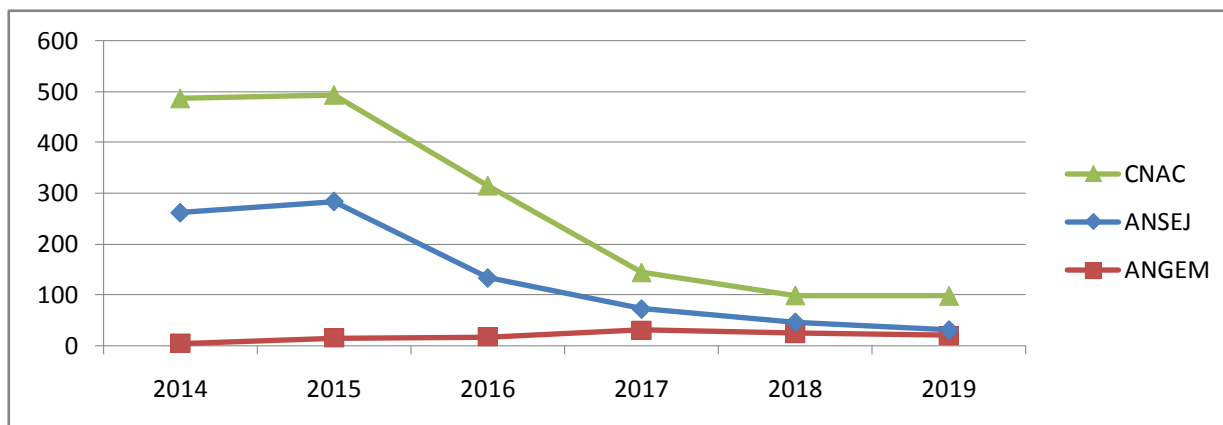
Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

1.2 : Étude comparatif entre les différents dispositifs d'aide (ANSEJ, ANGEM et CNAC) et les crédits bancaire (R'FIG, ETTAHADI et leasing)

Tableau n° 10: Évolution et taux de croissance des crédits accordés par dispositif

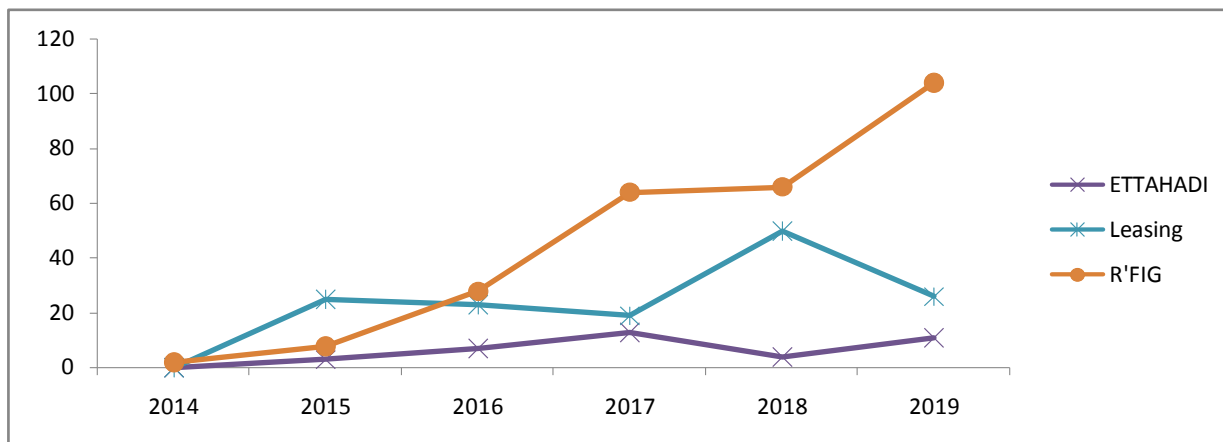
Dispositifs	Années						Évolution moyenne de 2015 à 2020 (%)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
ANGEM	5	15	17	31	24	21	+52.12 %
ANSEJ	256	268	116	41	22	10	-43.51 %
CNAC	225	210	182	73	54	68	-16.00 %
ETTAHADI	0	3	7	13	4	11	+81.20 %
Leasing	0	25	23	19	50	26	+22.44 %
R'FIG	2	8	28	64	66	104	+109.82 %
Autres crédits	7	4	5	1	2	5	+30.00 %

Figure n° 2 : Illustration par graphe des dispositifs : ANGEM , ANSEJ et CNAC



Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Figure n° 03 : Illustration par graphe des dispositifs : ETTAHADI, LEASING, et R'FIG



Ce qu'en remarque dans cette comparaison :

Il ya une forte domination des dispositifs (ANGEM ; ANSEJ, et CNAC) pendant la période avant 2014 jusqu'au 2016, mais au-delà il ya une diminution progressive jusqu'au 2019, d'une part, et une augmentation constante des crédits bancaires (R'FIG, Leasing et ETTAHADI) pendant la même période, d'une autre part.

L'analyse de cette différence, nous conduit à comprendre le comportement des agriculteurs dans leurs choix de source de financement, étant donné que les offres bancaires sont plus adaptifs à leur besoins dans plusieurs conditions :

- La bonification à 100%, et la durée de remboursement.
- La suppression des garanties pour les crédits R'FIG, dans la filière céréaliculture.
- La saturation de marché des activités offertes dans le cadre de ses dispositifs.
- La banque offre des grands capitaux, par contre, les dispositifs offrent des montants insuffisants.

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

1.3 : Évaluation financière

1.3.1 Crédits par filière

Nous pouvons évaluer les montants des investissements octroyés par les agriculteurs période la période de 2014 à 2019.

Tableau n° 11: Cumul des investissements de 2014 à 2019 par filière

Unité : 1000 DA

Filières	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Totaux	%	
Apiculture	22 162	16 263	21 896	14 721	2 528	16 453	94 023	1.47%	
Arboriculture	7 909	98	7 086	3 727	4 227	0.00	23 047	0.36%	
Céréaliculture	1 200	3 791	21 116	34 647	37 913	68 269	166 936	2.62%	
Collecte de lait	66 605	258 070	154 934	12 633	1 776	69 289	563 307	8,85%	
Cultures maraichères	-	10 679	5 791	0.00	3 227	0.00	19 697	0.30%	
Élevage avicole	43 315	78 195	108 409	50 224	118 963	125 055	524 161	8.23%	
Élevage bovins	808 921	874 848	675 920	299 225	159 980	174 736	2 993 630	47.03%	
Élevage caprins	29 770	44 505	30 753	16 586	7 589	20 375	149 578	2.35%	
Élevage cunicole	3 195	0.00	6 544	2 212	1 131	627	13 709	0.21%	
Élevage ovins	26 853	33 746	39 512	35 147	39 683	15 911	190 852	2.99%	
Exploitation terre agricole	254 752	360 743	281 722	134 335	272 570	199 536	1 503 658	23.62%	
Pêche	13 829	41 099	6 946	10 300	21 318	28 588	122 080	1.91%	
							Total	6 364 678	100%

Source : statistiques BADR-GRE

Le tableau ci-dessus, nous fait remarqué les filières qui intéresse les agriculteurs, distinguées par les part en pourcentage de total des investissements, comme la collecte de lait qui représente 8.85%, l'élevage bovins représente 47.03, une filière qui besoins des grands capitaux d'investissement, ainsi l'élevage avicole à 8.23%.

Cette différence d'investissement peut, s'explique par :

- Le désintéressement des agriculteurs à ses activités, soit par leur faible rendement ou manque d'information sur ses activités.
- Ou se sont des filières à crédits d'exploitation comme la culture maraichère, apiculture et l'élevage cunicole.

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

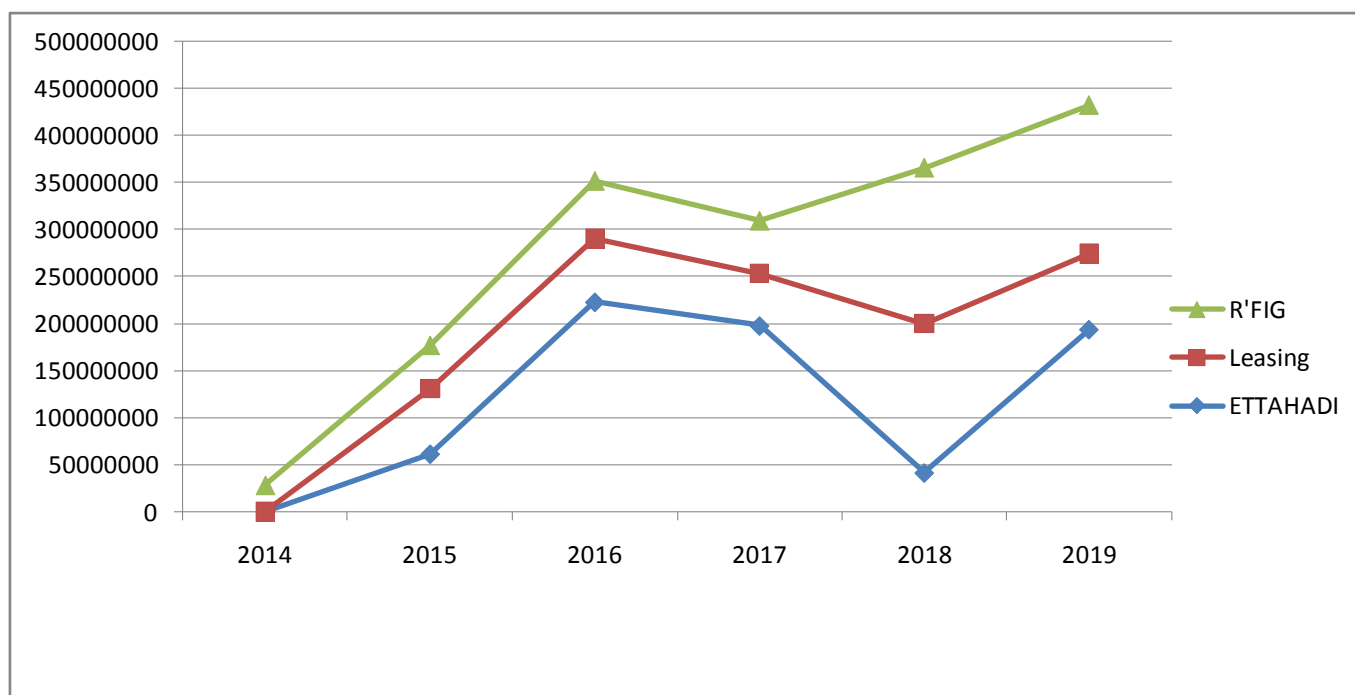
1.3.2 : Crédits par dispositif

Tableau n° 12 : Réalisation des crédits par dispositifs

Type Crédits	Réalisation fin 2014	Réalisation fin 2015	Réalisation fin 2016	Réalisation fin 2017	Réalisation fin 2018	Réalisation fin 2019	Evol Moy
ETTAHADI	0.00	61 457 232.00	223 025 562.01	197 777 047.52	41 420 864.29	193 894 147.84	
LEASING	0.00	69 368 056.36	67 228 004.45	55 614 053.78	158 539 328.28	80 245 992.96	
RFIG	28 551 028.00	46 321 851.52	61 296 965.75	55 896 150.26	165 645 600.40	157 950 693.47	
TOTAL CREDITS	28 551 028.00	177 147 139.88	351 550 532.21	309 287 251.56	365 605 792.97	432 090 834.27	
%			+98.45%	-12.02%	+18.21%	+18.18%	+33.43%

Source : statistiques BADR-GRE

Figure n° 04 : Illustration graphique des crédits par dispositifs



L'évolution financière nous indique de la croissance positive d'une année à une autre des investissements agricole par les crédits bancaire bonifiés, qui enregistre une évolution moyenne de **33.43%**, un taux qui encourage la BADR à investir plus.

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Section 2 : Évolution des productions agricoles de 2014 à 2019

2.1 : Évolution à l'échelle nationale

Les statistiques de Ministère de l'agriculture et de développement agricole, nous donne un aperçu global sur la production agricole, qui ne cesse d'augmenter depuis l'événement du PNDAR, en effet, la croissance annuelle à enregistrée 7.6 % pendant la période 2005 à 2015, et à une contribution de 11.8 % dans le PIB.

Pour les céréales, la campagne agricole 2017/2018 a été marquée par une importante production évaluée à 60.57 millions de quintaux de céréales toutes catégories confondues, contre 34.7 millions de quintaux enregistrés durant la campagne agricole 2016/2017, soit une hausse de 75% (plus de 25 millions de quintaux).

Pour les légumes secs, la production de la campagne 2017/2018 est évaluée à 1 376 378 quintaux contre 1 072 494 pour la campagne écoulée, soit au taux de croissance positif de 28%.

Pour les cultures maraichères, la production de la campagne 2017/2018 s'élève à 136.57 millions de quintaux, contre 130.2 millions de quintaux, soit une hausse de 5%

La production de l'ensemble des cultures fruitières au cours de la campagne agricole 2017/2018 est évaluée à 14.8 millions de quintaux, marquant une baisse de 2% par rapport à l'année 2017.

Cette diminution est principalement attribuée à la régression des trois premières espèces qui constituent près de 60 % de la production globale à savoir les pommes, les poires et les pêches, dont les productions ont fléchi respectivement de -1%, -16% et -4%.

L'effectif du cheptel bovin est estimé à 1 816 280 têtes dont 52% de vaches laitières, 12% de génisses et près de 23% de veaux comparativement à 2017, la race bovine a reculé de 4%, soit une réduction 78 846 têtes.

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Tableau n° 13 : La production agricole nationale

Produits	Unité	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Céréales d'hiver et d'été	Qx	34 449 184	34 778 580	60 659 380
Cultures maraîchères	Qx	130 811 402	130 202 950	136 570 863
Légumes secs	Qx	773 105	1 072 494	1 376 378
Fruits (noyaux et pépins)	Qx	15 399 145	15 171 437	14 801 366
Bovins	tête	2 081 306	1 895 126	1 816 280
Ovins	tête	28135986	28 393 602	28 723 994
Caprins	tête	4 934 701	5 007 984	4 908 485
Collecte de lait	1000L	854 079	975 966	933 496

Source : site de MADR

Illustration par graphe des filières : Céréaliculture, Cultures maichaires, Ovins, Fruits (noyaux et pépins)

Figure n° 05

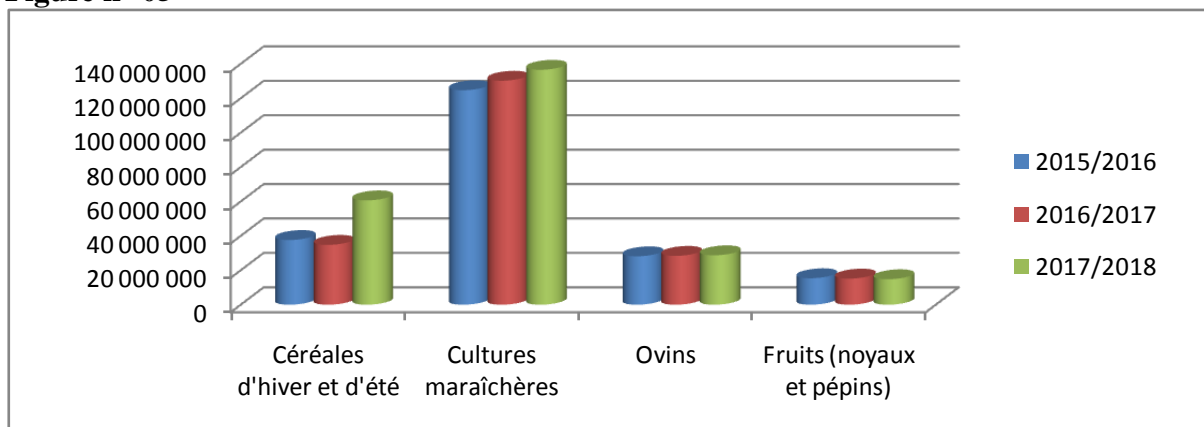
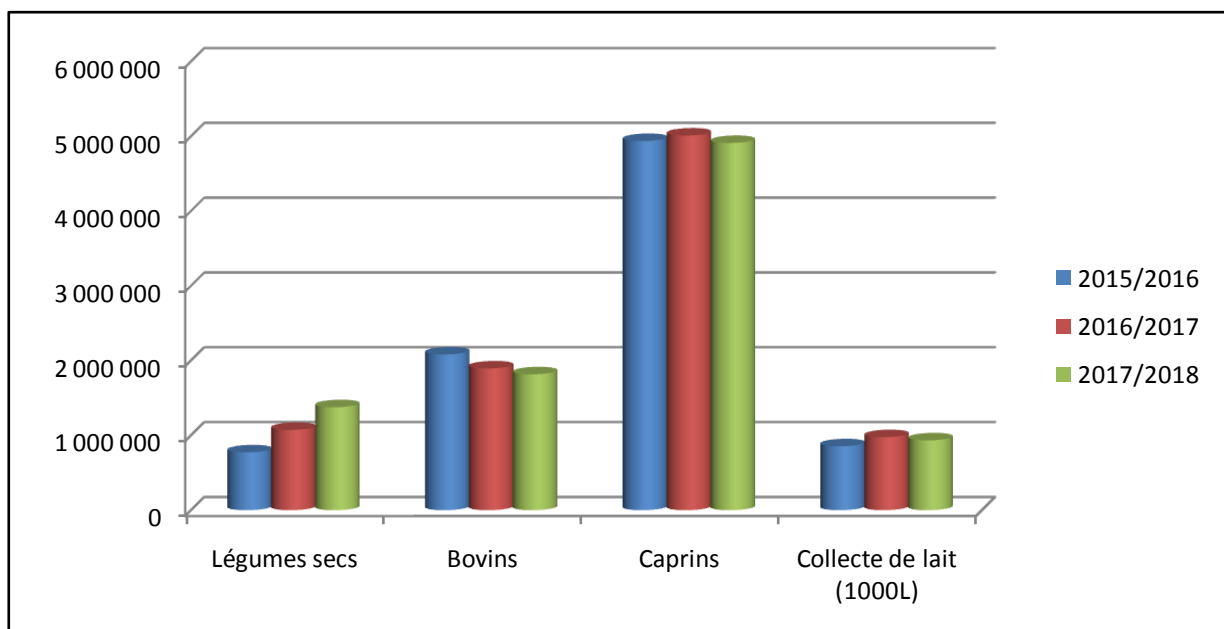


Illustration des filières : Légumes secs, Bovins, Caprins, et la collecte de lait.

Figure n° 06



Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

2.2 : Évolution de la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou

Tableau n° 14: Production animale agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou

Produits	Unité	2000	2014	2015	2016	2017	Moyenne évolution de 2014 à 2017
Viandes rouges (qx)	Qx	35764	105108	113030	118805	111888	+2.27
Viandes blanches (qx)	Qx	57100	194471	188536	225380	214900	+3.95
Œufs (1000 unité)	Unité	-	132797	132207	153870	156468	+5.88
Miel (kg)	Kg	190	160200	298075	490900	313000	+38.17
Production de lait	1000L	2750	144655	157729	167369	178785	+7.32
Collecte de lait	1000L	-	87100	-	-	93024	+6.80

Source : statistique des services agricoles.

Figure n° 07 : Production animale au sein de wilaya de Tizi-ouzou

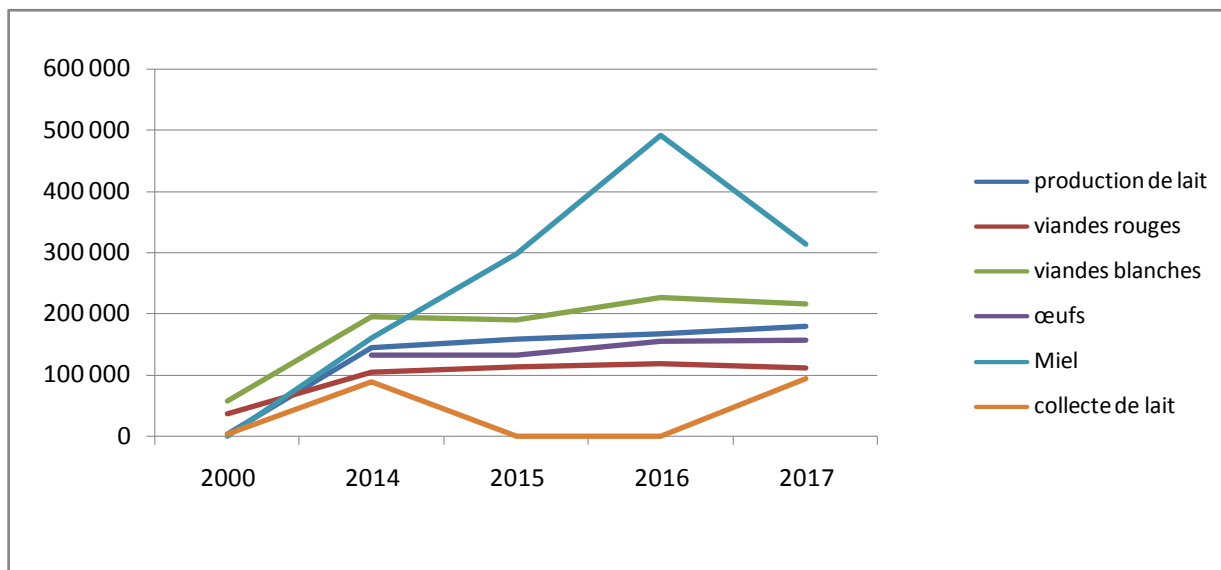


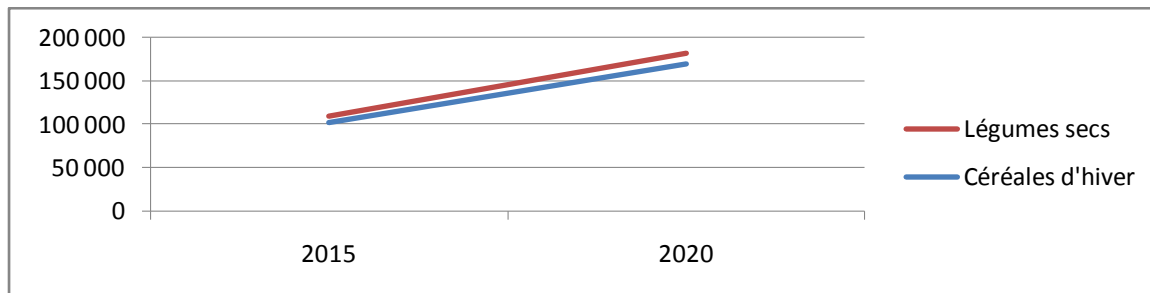
Tableau n° 15 : Production végétale.

Produits	Unité	Compagne 2015/2016	Compagne 2020/2021	Moyenne évolution
Céréales d'hiver	Qx	101 447	169 131	+66.71%
Légumes secs	Qx	7 459	12 100	+62.22%

Source : statistique des services agricoles

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Figure n° 08 : Présentation graphique de la production végétale



Section 3 : Analyse de l'impact

La production de lait :

La production de lait enregistre une hausse de **7.33%**, passant de **144 655 000** litres en 2014 à **178 785 000** litres dont **161 591 000** litres de lait de vache en 2017 soit une croissance de **34 130 000** litres, cette augmentation est générée par les investissements dans l'élevage de vaches laitières engagés pendant cette période, comme indiqué dans le tableau n° 01, le taux des crédits octroyés à atteint **28.97%** de l'ensemble des crédits accordés par la BADR.

La production des viandes rouges :

La production des viandes rouges, enregistre elle aussi une évolution moyenne de **2.27%**, passant de **194 471** qx en 2014 à **214 900** qx pendant la campagne de 2017, cela est dû la hausse des investissements dans l'élevage bovins et l'élevage ovins, qui ont des parts des crédits respectivement de **28.97%** et de **5.51%** de l'ensemble des crédits, voir les tableaux n° 01.

D'après les statistiques de la BADR, plus de 70% de financement de cette filière sont accordé par les dispositifs d'aides (ANGEM, ANSEJ et CNAC), et le reste par les crédits bancaires bonifiés, cela s'explique par le choix des agriculteurs de ce mode de financement qui convient à leurs besoins.

La production des viandes blanches :

Ce produit est considéré comme un substituant à la viande rouge qui coûte très chers pour les consommateurs, une filière intéressent beaucoup d'agriculteurs, cela est permet de crée plusieurs projets soit d'exploitation ou d'investissement à long terme.

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Le choix de financement par les agriculteurs est de 50% par des crédits bancaires bonifiés (R'FIG et ETTAHADI), et 50 % par les différents dispositifs d'aides.

Cet investissement, s'est traduit par une croissance dans la production des viandes blanches qui enregistre une hausse de **3.95%** pendant les campagnes de 2014 à 2017, passant de **194 471 qx** à **214 900 qx**, une hausse de **20 429 qx**.

La production d'œufs, quant à elle, est estimée à **156 468 000** unités pendant la campagne de 2017, une hausse de **5.88%** par rapport aux campagnes précédentes.

La production de miel a fléchi en haut soit une hausse de **38.17%**, par rapport aux campagnes de 2014 et 2015, qui représente un investissement de 46 projets créés entre 2014 et 2020.

La production des céréales :

Les céréales toutes catégories confondues se sont des produits de base pour les transformations agro-alimentaires, l'état algérien lui accorde une grande importance, en lui facilitant l'accès au financement bancaire par le crédit d'exploitation R'FIG, qui a des avantages de bonification et sans exigence de garantie bancaire.

Le nombre de crédits ont atteints **402** soit un taux de **20.95%** par rapport à l'ensemble des crédits, qui s'élève en terme financier à 167 millions de dinars et **95%** de ces crédits sont octroyés dans le cadre de crédit d'exploitation R'FIG.

Ces investissements rentabilisent une hausse de productivité de **66.71%**, passant de **101 447 qx** en 2015 à **169 131 qx** pendant la campagne 2020/2021.

Quant aux légumes secs enregistre une hausse de **62.22%** pendant la campagne 2020/2021, par rapport à la campagne précédente.

Chapitre 3: L'impact de financement bancaire sur la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Conclusion:

À travers cette étude, nous concluons que l'intermédiation bancaire est très avantageuse, à permet la création une certaine dynamique et à enregistré une évolution aussi bien dans la production que dans l'activité agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Cette reprise d'activité et l'augmentation de la production agricole surtout en ce qui concerne la production de lait, la production des viandes rouges et blanches et les céréales... etc. est le résultat des différents soutiens financiers octroyés par la banque de développement agricole et rurale aux agriculteurs à travers les crédits bancaires bonifiés ou les différents dispositifs d'aide pour le développement agricole.

Ce qui est remarquable est la concentration de financement par les dispositifs d'aides (CNAC, ANSEJ et ANGEM) à partir de 2014 jusqu'à 2016, une tendance qui ne s'a tard pas à s'inversée en faveurs des crédits bancaires bonifies (RFIG, ETTAHADI et LEASING), cela s'explique par les nouveaux avantages présentés par ces types de crédits, en garantie bancaire, en capitaux et la durée de remboursement, les figures n°02 et n° 03 confirme cette ces changements.

Malgré cette croissance des crédits bonifiés, les résultats restent toujours insuffisants par rapport aux attentes de la BADR et aux objectifs définis dans le cadre du PNDAR, surtout pour le crédit d'investissement ETTAHADI qui présente un problème de foncier.

Dans ce contexte, pour convaincre les agriculteurs à aller a la banque, des nouvelles orientations de système bancaire s'imposent, en terme de produits bancaire qui offrent plus d'avantages, l'accompagnement technique et administrative des agriculteurs, et le défis de foncier, et tout cela dans le but d'améliorer la production agricole locale.

Conclusion générale

L'importance de l'agriculture économiquement et socialement a forcé l'état à s'intéresser de plus en plus à son développement. Les réformes structurelles engagées pendant les décennies 60 et 70 ont donné une autre structure et organisation au secteur après l'indépendance, et n'ont pas engendré une production agricole suffisante à la demande nationale.

Les résultats ont démontré leurs limites qui se caractérisent par :

- Des systèmes de production inadaptés aux conditions climatiques.
- Amplification des investissements par un financement bancaire inexistant.
- Un désintérêt croissant des agriculteurs, qui a conduit à l'abandon des exploitations agricoles.
- Augmentation de la désertification au milieu steppique.

Près de 70 % des exploitations dans la wilaya de Tizi-ouzou ont moins de 10 ha, ainsi plus de la moitié sont sans titres et indivisibles. Face à cette situation, fallait-il continuer à ignorer cette réalité, avec toutes les conséquences que cela suppose, et laisser les importations de denrées alimentaires à atteindre de proportions ?

Le PNDAR est une réponse à cette question, il est venu pour exprimer une volonté de changement décidée par les pouvoirs publics.

Après des années de sa mise en œuvre, des résultats sont variés d'une filière à une autre, mais avant tout, on constate une faible adhésion au PNDAR suite aux structures des exploitations agricoles inadaptées, absence des titres ...etc., des contraintes que les pouvoirs publics ont à revoir.

La politique de renouveau agricole est une suite de PNDAR, engagée pour combler le vide, en ouvrant la voie à la concession des terres aux exploitants privés et au partenariat public-privé initiée par la loi n° 08-16 du 03 août 2008, en outre :

- Le lancement de programmes d'intensification et de modernisation qui visent les filières stratégiques (les céréales, le lait et la pomme de terre ...etc.).
- La mise en place d'un système de régulation des produits de large consommation (SYRPALAC).
- L'amélioration des capacités humaines et d'assistance technique.

Malgré les réformes et les fonds de soutien engagés par des subventions directes, les résultats montrent leurs limites et en plus engendrent des dettes à l'état, ajoute à cela, le poids des prix élevés des intrants et le matériel agricole, en conséquence, l'agriculteur est contraint d'abandonner ou de chercher d'autres sources de financement informel.

Face à cette situation, l'état doit impérativement réduire les subventions directes et offrir un financement plus adapté aux besoins et qui intègre la responsabilité des agriculteurs, dans le but, d'éviter les financements informels qui ont pris de l'ampleur en l'absence d'un système bancaire efficace.

C'est dans ce contexte que l'état a fait intervenir les établissements financiers en particulier la BADR pour être l'intermédiaire financier de secteur agricole, dans le but d'accompagner les agriculteurs dans leurs investissements et d'offrir un soutien financier, et ce par le lancement en 2011 des crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI, plus avantageux qui peuvent répondre à leurs attentes, conjointement aux dispositifs d'aides déjà existés.

Après l'analyse des statistiques de la BADR et des services agricoles, nous avons constaté que l'intermédiation bancaire est la clé pour l'accroissement de la productivité agricole, à travers les différents dispositifs d'aides (CNAC, ANGEM et ANSEJ), et les crédits bonifiés par le FNDAR, ainsi que les assurances de la CRMA, tous ses crédits ont contribué à une évolution importante de la production agricole au sein de la région.

La céréaliculture elle seule enregistre une évolution de 66.71% à la fin de 2020, grâce au crédit bancaire R'FIG qui lui a aussi permis une hausse de 109.82% par rapport à l'ensemble des crédits accordés, ce qui prouve son impact sur le produit.

L'élevage bovins et la production de lait, ils enregistrent respectivement une évolution de la production 2.27% et 7.32%, suite aux investissements dans le cadre des dispositifs d'aides, une autre preuve aussi de l'impact positif sur la production, ses résultats est une réponse à notre problématique posée au début de ce travail.

Ceci, malgré le fait que le crédit R'FIG commence peu à peu à gagner la confiance des clients, représente un taux de 13% de nombre des crédits, ce qui est prometteur, mais reste toujours insuffisant pour répondre aux besoins du secteur et les agriculteurs. Quant au crédit ETTAHADI, il n'atteint qu'un taux de 2% de l'ensemble des crédits accordés, il reste loin de satisfaire la volonté espérée par l'état, cela est dû, aux contraintes rencontrées par les agriculteurs dans le foncier pour garantir le crédit, ainsi à la lenteur des procédures administratives dans la réalisation des projets, de ce fait, on peut réfuter l'hypothèse formulée au début de travail.

Enfin, on peut dire que l'étude de ce sujet est importante, vu la situation de crise économique et financière qui plane actuellement sur le pays engendrée par la chute des prix de pétrole et la situation sanitaire, et vu également la nécessité impérieuse de répondre aux multiples besoins de la population dont l'autosuffisance alimentaire, pour cela, il est nécessaire d'apporter un nouveau souffle aux projets agricoles et leur donner plus d'importance.

Dans ce contexte, les autorités et les acteurs privés et publics économique doivent élaborer une stratégie qui permette de contourner les différentes contraintes que rencontrent les investisseurs dans l'agriculture, et de permettre aux filières régionales de se développer.

Enfin, mes recommandations pour améliorer l'investissement agricole à l'échelle régionale ou nationale, se composent de deux points :

- Relever le défi du foncier par un recensement transparent général pour faciliter les concessions.
- Aménager les procédures administratives pour faciliter l'octroi des crédits.

Bibliographie

Ouvrage :

- Mohamed KHIATI, L'agriculture algérienne « de l'ère précoloniale aux réformes libérales actuelles, Edition ANEP, Alger 2000.
- THESMAR DAVID, TRAINAR PHILIPPE, « Le financement des PME », Paris, la documentation française, 2009.
- KHARTALA, « Agriculture et alimentation en méditerranée : les défis de la mondialisation, Paris 2004.
- TOULAIT HOCINE, « L'agriculture algérienne : les causes de l'échec », Edition OPU, Alger 1988.
- TEMMAR HAMID, « L'économie de l'Algérie 1970 -2014 TII », Edition OPU, Alger 2015.
- BOUCHEMAL SALAH, « Mutations agraire en Algérie », Edition L'harmattan, Paris 1997.
- BESSIER, JOEL, « Capital risque et financement des entreprises », Edition Economica, Paris 1988.

Mémoires et thèses :

- BOURI Chaouki, les politiques agricoles en Algérie, thèse doctorat (2010/2011).
- AKERKAR Akli « Évaluation et impacts du PNDAR dans la wilaya de Tizi-Ouzou ».
- Ali Daoudi et Slimane Bdrani : « Le financement informel des exploitations agricoles en Algérie : un essai de caractérisation des principales pratiques », mémoire Online cahiers du CREAD, n°85-86, 2008.
- BELLACHE Yougourthen, « l'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages : cas de Bejaia », thèse de doctorat, 2010.

Textes réglementaire :

- Loi n° 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Loi n°08-16 du 03 aout 2008, portant orientation agricole.

Documents et rapports :

- Direction des statistiques agricole, Services agricole de Tizi-ouzou.
- Direction Régionale d'Exploitation, BADR de Tizi-ouzou.
- Conseil national économique et social (2001), étude sur la stratégie de développement de l'agriculture, 18ème session, juillet 2001.
- Ali Daoudi : « Les formes de financement informel des exploitations agricoles en Algérie: cas du crédit fournisseur », ENSA Alger, janvier 2016.
- CNMA, Rapport annuel 2020.
- Ministère de l'agriculture et développement rural, « Productions agricole 2016/2017 et 2017/2018».

Web graphie :

- <http://www.ons.com>, office national des statistiques.
- <http://www.ummto.dz>, site de l'université MOULOUD MAMMAERI TO.
- <http://www.fao.org>, site de l'économie à l'ONU.
- <https://www.algerie-eco.com>, site d'information économique.
- <https://www.cnese.dz>, Conseil National Économique et Social et Environnemental
- <https://badrbanque.dz> , Banque d'agriculture et de développement rural.
- <http://www.fni.dz>, Fonds national d'investissement.

Liste des tableaux

Tableau n° 01 : Répartition des superficies et des exploitations en 1960 en catégorie.

Tableau n° 02: Répartition des exploitations du secteur autogéré.

Tableau n° 03 : Répartition des exploitations de la révolution agraire (1^{ère} phase).

Tableau n° 04 : Répartition des exploitations de la révolution agraire (3^{ème} phase).

Tableau n° 05 : Nombre d'exploitations adhérentes au PNDAR par strates de superficies
(juin 2005).

Tableau N° 06 : Évolution des subventions aux intrants et matériels agricoles.

Tableau N° 07 : Évolution des aides de l'État au secteur agricole 1988-1994.

Tableau n° 08 : Réalisation financière des principales filières soutenues par le FNDA.

Tableau n° 09: Nombre de crédits accordés par la BADR pendant la période de 2015 à 2020,
par agence.

Tableau n° 10 : Évolution et taux de croissance des crédits accordés par dispositif.

Tableau n° 11: Cumul des investissements de 2014 à 2019 par filière.

Tableau n° 12 : Réalisation des crédits par dispositifs.

Tableau n° 13 : La production agricole nationale.

Tableau n° 14: Production animale agricole au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Tableau n° 15 : Production végétale au sein de la wilaya de Tizi-ouzou.

Liste des figures

Figure n° 01 : Nombre de crédits accordés par la BADR pendant la période de 2015 à 2020, par agence.

Figure n° 02 : Illustration par graphe des dispositifs : ANGEM , ANSEJ et CNAC.

Figure n° 03 : Illustration par graphe des dispositifs : ETTAHADI, LEASING, et R'FIG.

Figure n° 04 : Illustration graphique des crédits par dispositifs.

Figure n° 05 : Illustration par graphe des filières : Céréaliculture, Cultures maichaires, Ovins, Fruits (noyaux et pépins).

Figure n° 06 : Illustration des filières : Légumes secs, Bovins, Caprins, et la collecte de lait.

Figure n° 07 : Production animale au sein de wilaya de Tizi-ouzou.

Figure n° 08 : Présentation graphique de la production végétale.

Table des matières

Introduction	01
Chapitre I : L’agriculture en Algérie : Historique et mesures de soutien	
Introduction	07
Section I : L’évolution de l’agriculture en Algérie de 1963 jusqu’à 2000.	08
1.1) La première réforme : l’autogestion.	08
1.2) La deuxième réforme : la révolution agraire.	11
1.3) La troisième réforme agraire de 1981.	13
1.4) La quatrième réforme : la réorganisation de 1987.	14
Section II : les politiques agricoles depuis 2000.	15
2.1) Le plan national de développement agricole	15
2.1.1) Les objectifs principaux du PNDAR.	16
2.1.2) Le financement	16
2.1.3) Les programmes structurants du PNDAR.	17
2.1.4) Quelques résultats au niveau national.	17
2.2) La politique de renouveau agricole (PRR).	18
2.2.1) Les trois piliers de la politique agricole rural.	19
2.3) Le plan FELAHA 2019.	21
Section 3 : Les différentes subventions et soutiens de l’état à l’agriculture	22
3.1) Évolution des subventions de 1962 à 1980.	23
3.2) Évolution des subventions de 1980 à 1989.	23
3.3) Évolution des subventions 1990 à 1994.	24
3.4) Soutiens et dotations budgétaires de l’état à l’agriculture	25
(Période PNDAR 2000).	25
3.5) Organismes d’exécution des subventions du FNDAR.	27
3.6) Les différents fonds destinés à l’agriculture	28
Conclusion	29

Chapitre II : Les dispositifs et les modes de financements de l'agriculture en Algérie

Introduction	31
Section I : Le financement formel	32
1.1) Les banques publiques	33
1.2) Le fonds national d'investissement	45
1.3) Le crédit mutuel	47
Section II : Le financement informel	49
3.1) Les types de financement informel	50
3.2) Les déterminants du financement informel	52
3.3) Avantages et inconvénients	53
Conclusion	54
Chapitre III : L'impact de financement bancaire sur la production agricole	
Introduction	36
Section I : Évolution des crédits bancaire	57
1.1) Crédits bancaire	59
1.2) Étude comparatif entre les dispositifs d'aide	60
1.3) Évaluation financière	61
1.3.1) Crédits par filière	62
1.3.2) Crédits par dispositif	62
Section II : Évolution des productions agricole	63
2.1) Évolution des productions à l'échelle nationale	63
2.2) Évolution des productions au sein de la wilaya de Tizi-ouzou	65
Section III : L'analyse de l'impact	66
Conclusion	68
Conclusion générale	69
Bibliographie	71
La liste des tableaux	73
La liste des figures	74